

Regards croisés sur l'avenir du massif forestier des landes de Gascogne

2^{eme} journée d'échanges

SABRES
1^{er} octobre 2013



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine
Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine



Sommaire

Matinée

1 Introduction - Ouverture	7
1.1 Accueil par Vincent Nuchy	7
1.2 Présentation de la journée par Claude Morel.....	8
2 Exposés et débats	11
2.1 Aménagement durable du Territoire.....	12
2.2 Paysage, écologie, aménités	13
2.3 Economie, société et territoire	15
2.4 Enjeux liés à la filière et à la compétitivité.....	17
2.5 Enjeux fonciers.....	19
2.6 Une gestion forestière raisonnée et durable du massif.....	21

Après-midi

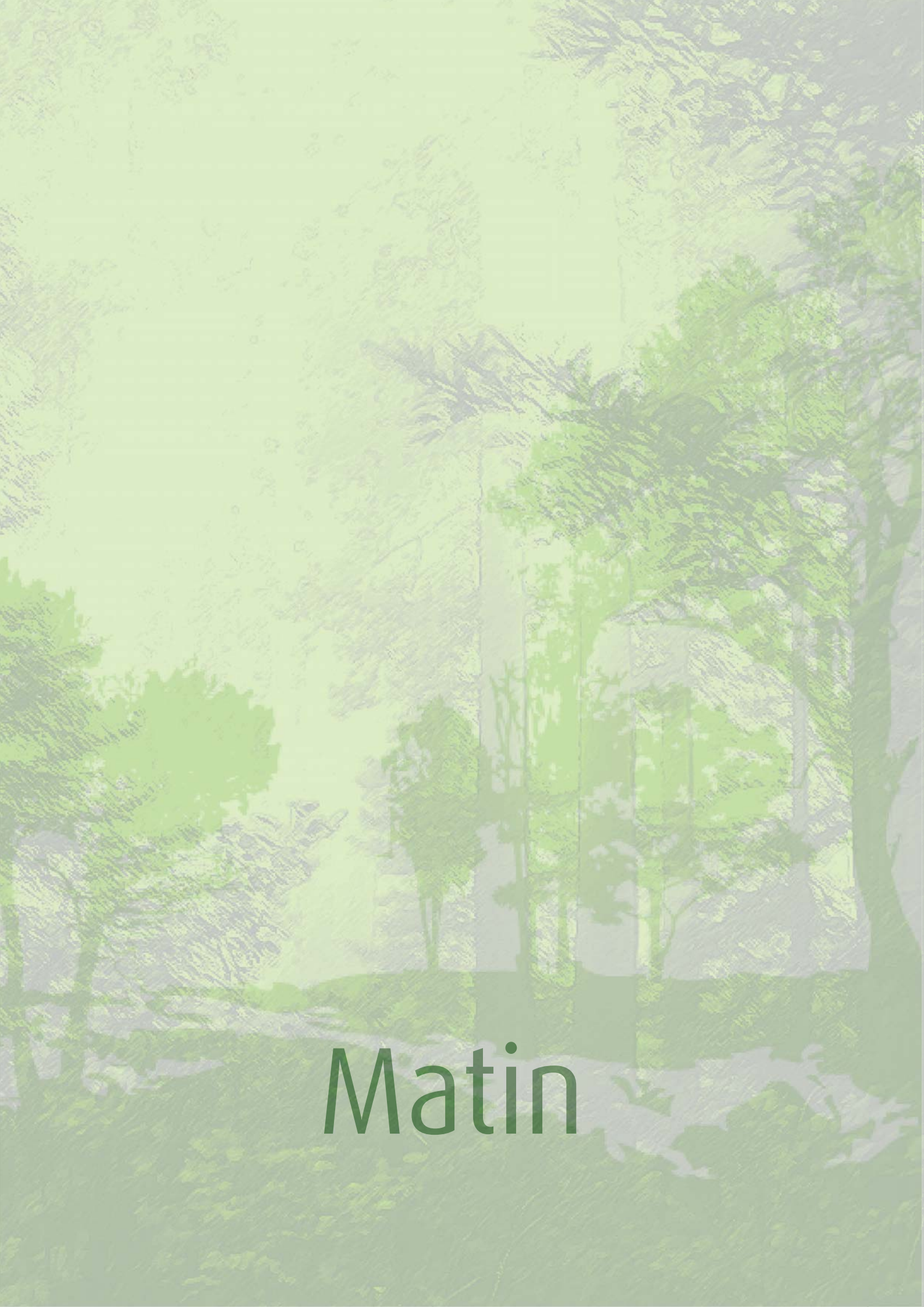
1 Quels outils pour le développement durable du massif forestier ?	30
1.1 Présentation de l'observatoire de la reconstitution et de l'observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU) par Pierre Macé, Directeur du GIP ATGéRi	30
1.1.1 Observatoire de la reconstitution	30
1.1.2 Observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU)	44
1.2 Etudes Ressources présentées par Alain Bailly.....	52
1.3 Doctrine de l'État en matière de défrichement présentée par Guillaume Chanet.....	72
1.4 Projet de note d'enjeux de État pour les documents d'urbanisme sur le volet du massif forestier des landes de Gascogne par Michel Duvette	77
2 - Table ronde	87

Annexe

Liste des intervenants	95
------------------------------	----







Matin



1 - INTRODUCTION – OUVERTURE

1.1 - Accueil par Vincent Nuchy

Président du Parc naturel régional des landes de Gascogne – PNRLG

Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les élus, les représentants des différents services de l'Etat, mesdames et messieurs les représentants du monde professionnel et associatif,

Je suis très heureux de vous accueillir une nouvelle fois ici à Marquèze au sein de ce Pavillon, équipement emblématique du Parc naturel régional pour ce deuxième volet d'échanges, je pense que l'on peut l'appeler ainsi, dans la perspective de ce qu'aurait pu être une Directive territoriale d'aménagement.

Il est en effet nécessaire et réconfortant que l'espace forestier constitué par le massif des landes de Gascogne, fasse l'objet d'une attention et d'une action cohérente et concertée de l'ensemble des acteurs tant le massif en a aujourd'hui un impérieux besoin.

Car, si cet espace est grandement l'affaire de propriétaires privés et d'une filière économique majeure pour l'Aquitaine, l'action publique a toute sa place et un rôle essentiel à jouer, en terme de soutien et d'accompagnement du monde économique, à l'emploi et à la formation, en matière de recherche et de lien entre recherche publique et privée, de promotion de filière et singulièrement, de planification et d'aménagement, d'accompagnement de la construction bois à travers la commande publique, la règle d'urbanisme ou l'accompagnement de secteurs de niche.

Selon moi, dans ce cadre, on ne peut que se réjouir et trouver intérêt à une démarche partagée d'identification des valeurs et des enjeux qui devront permettre à cette action

publique à la fois une meilleure connaissance et une cohérence accrue. Cela permettra aussi, me semble-t-il d'apporter une transversalité nécessaire à l'action de l'Etat en région ou à travers ses services déconcentrés.

Par ailleurs, au vu des éléments qui vont être présentés ce matin, je suis rassuré de ne pas y voir d'approches bien différentes de celles que nous avons pu développer dans le projet de charte du Parc naturel régional 2013-2025, Parc naturel dont je suis impatient de recevoir le décret du Premier Ministre pour son nouveau classement.

Lors de la précédente rencontre, le Parc en avait présenté les grandes lignes. Je ne vais donc pas y revenir, mais habitants, élus et acteurs du territoire du Parc, je le rappelle, ont placé la forêt dans toutes ses dimensions au cœur de leur nouveau projet de territoire en posant en préalable ses atouts, ses faiblesses, ses menaces et ses opportunités.

Conserver l'identité forestière du territoire des landes de Gascogne, garantir les fonctions écologiques de ce massif et accompagner le développement économique de la filière bois sont autant de priorités que nous nous sommes données, autant de valeurs et d'enjeux que nous avons préalablement définis et que nous retrouvons aujourd'hui dans l'approche ici présentée.

Après il est difficile de prioriser, d'arbitrer ou de préférer mais c'est aussi le rôle d'une action publique locale consciente de la situation et des moyens que nous avons collectivement pour relever les défis qui se présentent.



Car nous sommes face à des enjeux primordiaux. Les études ressources successives continuent de mettre en exergue une concurrence entre les différents débouchés et en fonction des choix, ou de l'absence de choix, nous ne pensons pas que l'ensemble des valeurs identifiées pourront être toutes préservées.

Le massif est donc dans une période difficile, de tension même, face à laquelle différents scénari sont possibles. Les plus « extrêmes » comme celui proposé par l'analyse prospective sur la ressource forestière, laissent entrevoir un changement profond de l'état des peuplements d'ici à 2025. Certains de mes collègues, ou plutôt un de mes collègues avoue même ne plus croire en la forêt comme un enjeu d'avenir...

A ce stade, nous ne pouvons que craindre des paradoxes ou contradictions entre les reconnaissances voulues pour ce massif : productives, économiques, énergétiques, environnementales, paysagères, sociétales,

entre autres, et certaines hypothèses de gestion de peuplement. Il faudra aussi confronter l'approche qui va être présentée ce matin à d'autres documents ou démarches qui peuvent interagir avec les pressions ou les enjeux relevés. Je pense par exemple au Schéma régional de Cohérence Ecologique.

En conclusion, je pense sincèrement qu'une action coordonnée entre acteurs privés et publics est plus que nécessaire et, qu'à ce titre, il faut se féliciter de la façon dont la démarche a été conduite et de la participation des acteurs à l'élaboration du document qui va nous être présenté ce matin et sur lequel il est proposé d'échanger.

Monsieur le Préfet, je vous remercie d'avoir pensé à Marquèze et au Parc pour venir présenter ce travail.

Nous en sommes très honorés. Merci.

Le Préfet des Landes remercie le président pour son accueil Il excuse l'absence du Préfet de région M. Delpuech en déplacement à Bruxelles.

1.2 - Présentation de la journée par Claude Morel Préfet des Landes

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional,
Mesdames et messieurs,

Il y a un peu plus de 18 mois, l'État organisait ici même au pavillon de Marquèze, une première rencontre des acteurs du massif forestier des landes de Gascogne. Beaucoup d'entre vous y étaient et ont en mémoire la richesse des débats de ce 15 mars 2012, qui révélaient une prise de conscience partagée des enjeux liés à l'avenir de ce massif, et qui ouvraient des perspectives pour une réponse à ces enjeux.

L'objectif de la journée est donc de faire le point sur ces perspectives, de mesurer le chemin de réflexion et d'action accompli depuis un an et demi.

Mais je voudrais tout d'abord évoquer le lieu de cette rencontre.

Je remercie d'abord, bien sûr, M. le Président du Parc Naturel Régional des landes de Gascogne de nous accueillir à nouveau dans cet espace chargé de symboles.

Marquèze me semble en effet d'abord le symbole d'un extraordinaire attachement d'ordre culturel entre la population et Sa forêt : cet attachement m'a frappé dès mon arrivée dans ce département. Ici la forêt touche à l'émotionnel, elle est à la fois une histoire profondément ancrée et un avenir auquel on croit.

Ce lieu marque en même temps cet hommage au passé, et cette foi en l'avenir. Il fait le lien entre une première période historique du massif, marquée par le gemmage, et le massif forestier d'aujourd'hui, une puissance économique d'intérêt national, et chaque jour davantage d'intérêt européen.

Nous sommes au cœur de ce qu'on appelle aujourd'hui une filière verte, dans le renouvelable et non dans l'emprunt hasardeux aux générations futures.

Mais non loin d'ici, on trouve encore les stigmates de la tempête Klaus, dont le cœur du Parc a constitué l'épicentre. On touche ici, pourrait-on dire, à la fragilité de toute entreprise humaine face aux forces de la nature.

Les traces de la catastrophe commencent heureusement à s'estomper, tant est puissant l'attachement des landais à leur forêt. La reconstitution du massif, avec l'aide de tous, a été entreprise immédiatement par les propriétaires forestiers et nous en verrons cet après-midi les premiers bilans. Ils sont extraordinairement positifs, je tiens à le souligner.

Permettez moi de rappeler que l'Etat et l'Europe accompagnent cet effort de reconstitution. **Le plan Chablis s'élèvera à plus de 475 millions d'Euros.**

Le Préfet de région a ré-affirmé, encore récemment, sa détermination à mener au bout ce chantier de reboisement. Mais cette double tempête a été aussi à l'origine de nos rencontres suite aux réactions suscitées par ce double drame météorologique. L'Etat comme les autres acteurs du massif, s'est posé la question de son devenir et a constaté l'enjeu d'intérêt national que représentait un espace forestier d'un million d'hectares d'un seul tenant, remarquablement géré.

Je rappelle que celui-ci est d'abord le support d'une activité économique majeure (34 000 emplois et 3,5 milliards de chiffre d'affaires), mais que c'est aussi un vaste puits de carbone, un « réservoir de biodiversité » selon la formule retenue par l'Etat et par le Conseil Régional dans leur travail conjoint d'élaboration de la « trame Verte et bleue » d'Aquitaine, c'est enfin l'arrière plan d'un espace touristique dont l'étendue forestière renforce l'attractivité.

C'est le préfet de région de l'époque, Dominique Schmitt, qui a alors proposé d'étendre au

massif forestier la réflexion déjà entreprise par l'Etat et ses partenaires concernant le littoral, et portant sur l'aménagement d'un territoire à vaste échelle et à forts enjeux. Pourquoi ne pas construire une vision partagée et définir un aménagement durable non seulement de la bande côtière, mais aussi de la vaste étendue forestière dont elle constitue le prolongement, voire l'écrin non seulement paysager, mais aussi fonctionnel.

L'Etat a alors proposé que cette vision partagée prenne la forme d'une Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD), cet instrument juridique qui consistait pour l'Etat, à solenniser par un décret en Conseil d'Etat, un projet de territoire émanant de l'initiative locale, et à s'en faire le garant d'exécution au moyen de projets d'intérêt général en cas de manquement d'une des parties prenantes.

C'est dans cette perspective juridique que se situait notre première rencontre sur le massif forestier, il y a un an et demi.

Aujourd'hui, la perspective est sensiblement différente : d'abord, nous sommes dans une phase de décentralisation où l'Etat s'affirme plus encore en facilitateur et en évaluateur de l'aménagement.

Mais nous sommes aussi dans une conjoncture marquée par trois projets de Loi complémentaires qui vont modifier la donne en matière d'aménagement de notre territoire :

- le projet de loi « ALUR » : (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), qui est en cours de discussion cet automne au parlement, marque notamment une prise de conscience de la rareté de l'espace. Nous artificialisons actuellement tous les 7 ans l'équivalent de la surface d'un département. Partout en France, bien-sûr en Aquitaine, et dans les Landes, ce processus doit être maîtrisé ! Le projet affirme donc la nécessité d'un nouveau modèle d'urbanisation plus compacte, avec une échelle de planification nécessairement intercommunale, plus en rapport avec la réalité des projets.





● le projet de « Loi d'Avenir » sur l'agriculture et la forêt affirme la valeur économique autant qu'écologique de nos massifs boisés, ce qui justifie qu'on cesse de les considérer comme de simples réserves foncières et que toute atteinte, parfois nécessaire, à leur intégrité et à leur superficie, soit d'abord bien pesée au regard des différents enjeux en présence, et dûment et préalablement compensée.

● le projet de loi sur la transition énergétique : comme l'a dit le Président de la République le 20 septembre dernier lors de la conférence environnementale, « nous avons la plus merveilleuse forêt et le plus gros déficit commercial pour sa valorisation . »

Les propositions des acteurs de la filière, qui font désormais partie du Conseil national pour la transition écologique, sont attendues, pour mieux transformer et valoriser le bois.

Pour autant, les travaux menés depuis notre dernière réunion, s'ils changent de perspective, s'ils s'inscrivent dans un nouveau cadre juridique, n'en gardent pas moins toute leur pertinence.

● Le devenir du massif forestier des landes de Gascogne reste un enjeu d'intérêt national, pour les raisons économiques, mais aussi écologiques et culturelles que j'ai rappelées tout à l'heure.

● Le mode d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de territoire reste l'affaire de l'ensemble de ses acteurs, comme l'avait rappelé mon prédécesseur il y a un an et demi.

Il faut donc capitaliser le travail accompli depuis cette réunion ; même si le cadre juridique a évolué, le sujet à traiter conserve son actualité, et la méthode de travail, son grand intérêt.

En outre, nous devons à tous ceux qui sont ici un compte rendu du travail pour lequel certains avaient été mandatés.

Je rappelle en effet qu'à la fin de la réunion du 15 mars 2012, un travail d'approfondissement des valeurs et des enjeux du massif forestier avait été confié à un « atelier » d'une vingtaine de membres représentatifs des différentes composantes des professionnels de la forêt, mais aussi à des

techniciens des collectivités locales, à des responsables d'associations et à des services de l'État, départementaux et régionaux.

Cet atelier s'est réuni sept fois depuis cette date, avec une remarquable assiduité de ses membres que je voudrais ici remercier pour leur engagement et pour leurs capacités d'écoute réciproque. Il n'était pas en effet évident de dégager un corpus de valeurs communes du massif forestier, et une analyse convergente des pressions et des enjeux auxquels il est confronté aujourd'hui.

Avec l'aide technique du CETE du Sud-Ouest, ces séances de travail ont débouché sur l'écriture et l'édition de deux fascicules qui vous ont été remis à l'entrée de cette salle. Vous en apprécierez, comme moi, je pense, le contenu très riche, servi par une mise en page qui en facilite la lecture et l'appropriation.

La restitution et l'explicitation de ces deux documents occupera la première partie de cette journée. Elle sera effectuée à plusieurs voix, bien représentatives des différentes composantes de ce groupe de travail. Cet ensemble d'exposés donnera sans doute lieu à des questions de votre part et un débat que j'espère très riche et constructif conclura la matinée.

Mais il importe de ne pas s'en tenir au simple constat des valeurs et des enjeux : leur partage appelle l'action concrète, leur mise en commun rend nécessaire la poursuite du dialogue.

C'est pourquoi, cet après midi, nous vous proposerons des interventions rendant compte d'actions déjà engagées en réponse à ces enjeux : elles impliquent l'Etat et ses partenaires, et concernent la connaissance de l'état du massif, le suivi de sa reconstitution, les mesures envisagées pour mieux réguler les défrichements et mieux prendre en compte les enjeux du développement durable du massif dans la planification et l'urbanisme.

La journée se terminera par une table ronde associant les principaux acteurs du développement durable du massif, pour recueillir leurs réactions sur ces diagnostics, faire part de leurs projets et donner leur sentiment sur les modalités de poursuite de la démarche.

2 – EXPOSÉS ET DÉBATS

Présentation du document « valeurs et enjeux pour le massif forestier des landes de Gascogne »

*Jean-Pierre Thibault, Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement adjoint, nous assurerons avec **Olivier Roger**, Chef du Service Forêt et Bois à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Aquitaine, l'animation de cette journée. Nous commencerons par une restitution des travaux de l'«atelier forêt» qui ont abouti à la production du document sur les valeurs et enjeux du massif.*

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

Déclaration des valeurs et enjeux partagés par les membres de l'atelier massif forestier



Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

Une instance de partage et de réflexion

Lors d'une première réunion d'échanges technique dite « MARQUEZE I » le 15 mars 2012 est apparu un besoin de prise en compte globale du massif, assise sur un partage de fonctions et valeurs reconnues à cet espace.

L'atelier massif forestier, groupe de travail composé d'acteurs du massif forestier, a élaboré de mai 2012 à juillet 2013 le projet d'une déclaration des valeurs et enjeux de ce massif partagée par ses membres.

C'est ce travail qui vous est ici présenté.

Nous avons prévu que cette restitution soit faite par les membres de cet atelier, en veillant à la diversité des approches.

La diversité des approches fait partie du diagnostic sur cet espace, qui peut être perçu de façon différente suivant qu'on le considère dans ses dimensions paysagères, écologiques, économiques, sociales. L'intérêt du travail réalisé est de dégager, sans renier ces diversités de perception, des valeurs et enjeux communs.

*Je commence par donner la parole à **Martine Noverraz**, Directrice du Syndicat Mixte du Pays Médoc.*

2.1 – Aménagement Durable du Territoire

*Martine Noverraz,
Directrice du Syndicat Mixte Pays Médoc*

Les deux tiers du territoire du Médoc sont couverts par un massif forestier.

Le premier regard que l'on peut porter sur le massif forestier est donc en terme d'aménagement du territoire.

Le massif landais a deux spécificités.

La première, c'est qu'il résulte d'un aménagement volontariste de grande ampleur mais c'est également un patrimoine naturel. **Le massif est un bien privé qui produit un bien commun.**

La forêt crée du paysage, du patrimoine culturel. Elle remplit une fonction environnementale et produit des aménités non marchandes qui dépendent du maintien de la richesse de la forêt. C'est fondamental.

La seconde spécificité, c'est que le massif forestier est un élément structurant avec des fragilités qui peuvent perturber les équilibres territoriaux.

Les deux tempêtes de 1999 et 2009 ont détruit la forêt à 60 %. Ces catastrophes ont fortement touché la population et les acteurs de la forêt, et encore aujourd'hui, elles restent profondément ancrées dans les mémoires même si nous sommes entrés en résilience.

La forêt est silencieuse, on ne voit pas que c'est une production, un espace cultivé sauf lors de coupes rases ou de catastrophes comme ces dernières tempêtes.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

1

Aménagement Durable du Territoire

- I. Un aménagement volontariste et un patrimoine naturel
- II. Une attractivité à préserver

Martine Noverraz / Pays Medoc

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

I. Un aménagement volontariste et un patrimoine naturel

- Plus grand massif forestier cultivé d'Europe, la forêt des Landes de Gascogne possède une dualité forte entre espace naturel et construction humaine
- Sa présence se fait sentir à toutes les échelles, du régional au parcellaire
- Elle est un élément structurant mais fragile du territoire
- Elle est un marqueur historique et identitaire majeur de la région Aquitaine et du grand Sud-Ouest, mais aussi un patrimoine commun à l'ensemble de la nation.

Ces tempêtes ont permis de prendre conscience de son existence.

De par sa densité, sa cohérence et sa continuité, du Médoc au rives de l'Adour, le massif forestier est un marqueur historique et identitaire de l'Aquitaine. Il est le patrimoine commun de la nation. Outre son rôle d'écrin et de protection, il offre au littoral un complément touristique à préserver pour son attractivité.

La forêt landaise génère une activité sylvicole et industrielle avec une organisation sociale et un développement économique de forte influence, tel que le pôle de compétitivité et les installations logistiques. L'économie de la forêt ne se voit pas mais c'est une industrie.

En terme d'aménagement du territoire, il est important de pérenniser le massif en tant qu'espace économique, naturel et de loisir. L'aménagement du massif s'inscrit dans une stratégie globale et collective pour préserver sa spécificité de forêt cultivée avec une forte valeur identitaire.

Jean Pierre Thibault : cet exposé nous confirme l'importance de capitaliser les données et de croiser les points de vue pour définir les objectifs qui permettent d'assurer la pérennité du massif.

Le second exposé, présenté par **Philippe Barbedienne**, Directeur de la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, traite de la dimension écologique et paysagère du massif.

2.2 – Paysage, écologie, aménités

Philippe Barbedienne
Directeur de la SEPANSO

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

II Une attractivité à préserver

- Le massif est constitutif de l'attractivité du territoire, il doit être présent dans l'ensemble des politiques d'aménagement
- Il est un atout pour le développement social et économique du territoire, avec des influences allant bien au delà de l'espace qu'il occupe
- L'aménagement doit être réfléchi, systémique, prospectif, concerté et adapté

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

2

Paysage, écologie, aménités

- I. L'intérêt paysager
- II. Un réservoir de biodiversité
- III. La prévention des risques
- IV. Les autres fonctions et aménités

Philippe Barbedienne / SEPANSO

I. L'intérêt paysager

- Un océan de verdure bordant un littoral d'exception
- Une forêt où domine la lumière et où le regard porte vers le ciel
- Une organisation anthropique en mosaïque spatiale et temporelle
- Une vaste homogénéité abritant des joyaux à découvrir
- Un témoignage à partager avec les générations futures

II Un réservoir de biodiversité

- Une vaste étendue de nature, cohérente, diversifiée, non fragmentée, complexe spatialement et temporellement
- Une forêt cultivée garante de la conservation d'espaces remarquables
- Des modalités de gestion réfléchies et adaptées
- Des zones humides témoins des milieux originels de la lande

III La prévention des risques

- Un « tampon hydraulique » particulièrement utile sur un sol mobile et très exportateur
- Un risque incendie très bien maîtrisé grâce à une organisation robuste et des acteurs impliqués
- Une forêt dunaire comme atout incontestable en prévision du changement climatique par son rôle d'amortisseur de l'érosion côtière

La protection de la nature et la préservation de l'intérêt paysager doivent être associées à la prise en compte des problèmes des sylviculteurs et des usagers de la forêt des Landes.

La richesse paysagère exceptionnelle des Landes a largement été décrite par François Mauriac et photographiée par Félix Arnaudin.

Les sols sont variés, les paysages diversifiés et modelés par la sylviculture ; ils évoluent avec l'évolution de celle-ci : coupes rases, régénération par plantations plutôt que par régénération naturelle, diminution des pins âgés à cause des tempêtes.

Cette forêt est le témoignage de la culture et de l'histoire du territoire. Le massif possède une biodiversité riche et variée. Les coupes rases contribuent aussi à la biodiversité : elles sont favorables aux plantes et aux animaux qui ont besoin de lumière et d'espaces dégagés.

La forêt cultivée n'est pas « naturelle » mais elle permet une ouverture du paysage, c'est un éco-système.

Des modalités de gestion réfléchies et adaptées doivent être recherchées. Il est parfois difficile de faire pousser les arbres, l'assainissement est parfois nécessaire. Les zones humides sont importantes en terme de biodiversité, elles ont été impactées par le drainage, notamment à des fins agricoles ; elles sont mieux prises en compte aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les systèmes aquatiques, la forêt constitue un tampon hydraulique pour les sols.

Depuis les années 50, le risque incendie est de mieux en mieux maîtrisé avec aujourd'hui, des méthodes de défenses remarquables.

La forêt et les dunes littorales ne constituent pas une protection totale contre l'avancée de l'océan mais jouent un rôle d'amortisseur tant vis-à-vis du recul du trait de côte que vis-à-vis de l'avancée dunaire.

La forêt apporte d'autres aménités. Elle est multifonctionnelle de par son rôle climatique, économique, touristique mais elle constitue également un puits de carbone dont le rôle est essentiel.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

IV Les autres aménités

- Le massif est un régulateur climatique local et régional
- Il constitue un puits direct (sur pied) et indirect (stockage ultérieur du bois) de carbone
- Il est un espace de loisirs et d'activités, éléments culturels et sociaux d'appartenance au territoire
- La forêt rend des services d'intérêt public qui ont besoin de reconnaissance

Jean-Pierre Thibault : En terme de perception paysagère, il faut souligner que la forêt landaise, contrairement à certaines forêts plus sombres, n'est pas un paysage qui ferme l'espace, elle réserve des transparences et des ouvertures ; elle est lumineuse, elle attire le regard vers le haut, elle doit bénéficier d'une prise en considération particulière de ce point de vue.

Je passe à présent la parole à **Stéphane Latour**, Directeur de la Fédération Interprofessionnelle des Bois d'Aquitaine, pour le volet relatif à la dimension économique et sociale du massif.

2.3 – Economie, société et territoire

Stéphane Latour
Directeur de la FIBA

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

3

Économie, société et territoire

- I. La production forestière, raison d'être du massif
- II. Des impacts sociaux structurants
- III. Une ambition économique, garante de l'avenir

Stéphane Latour / FIBA

Le massif landais est le premier massif de production de bois d'Europe du sud grâce à l'investissement des sylviculteurs et des collectivités. Il est lié à une industrie diversifiée et en constante évolution, papeterie dans les années 20, panneaux dans les années 70 et énergie dans les années 2000.

Le volume de production est une force du massif, il est nécessaire pour conserver l'équilibre en matière de modes de faire valoir du sol.

La dispersion des entreprises de la filière bois sur le territoire est un atout car situées en zone rurale, elles contribuent à l'équilibre du territoire mais c'est également une faiblesse en raison des problèmes de lisibilité et de perception externe de la forêt que cela engendre.

La forêt et ses activités constituent un facteur identitaire majeur de la Région mais aujourd'hui, elle est envisagée plus sous l'angle récréatif qu'économique.

La filière bois est dynamique et évolutive, il faut conserver un système ouvert aux innovations et aux investissements (+ 400 millions d'euros de balance commerciale, 300 millions d'euros d'investissements, un accroissement de la demande et de la consommation du bois).

Le pôle de compétitivité Xylofutur est le seul pôle entièrement consacré à la filière bois en France avec 200 chercheurs.

La capacité à anticiper et à gérer les risques est un enjeu fort dans cette perspective économique, elle est nécessaire pour garantir la pérennité du massif.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

I La production forestière, raison d'être du massif

- Le massif des Landes de Gascogne représente une des plus importantes opérations d'aménagement du territoire dans l'histoire de l'Europe
- Ce système de production structuré est le produit de l'investissement constamment renouvelé des sylviculteurs, des communes et de l'Etat (dunes littorales)
- Il va de pair avec une très forte implantation industrielle particulièrement diversifiée et en constante évolution (construction, emballage, décoration, panneaux, papier, carton, chimie verte, énergie)
- Cette forêt de production favorise le développement d'activités marchandes et non marchandes (tourisme, récréation, chasse,...)
- L'équilibre actuel en matière de modes de faire valoir du sol sur le massif (artificialisation, agriculture, forêt) doit être conservé

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

II Des impacts sociaux structurants

- La filière forêt-bois représente 14 000 établissements qui emploient 31 000 personnes
- Les industries de transformation du bois sont réparties sur l'ensemble du territoire et principalement en zone rurale. Elles contribuent à l'équilibre des territoires.
- La forêt et les activités forestières constituent un facteur identitaire majeur de la Région

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

III Une ambition économique, garante de l'avenir

- Une filière dynamique et évolutive, dont certains secteurs sont fragilisés dans un contexte de crise économique et de concurrence européenne et mondiale mais qui contribue à la richesse de la Région (balance commerciale positive)
- Un système de production-transformation fortement ouvert aux innovations et aux investissements (évolution de la sylviculture, des activités industrielles, forte implantation de la recherche, présence de Xylofutur) basé sur des fondamentaux forts.
- Un système économique interrogé par le développement des risques (tempêtes, phytosanitaire,...) qui doit faire émerger une vision commune de l'avenir du massif.
- Le maintien de la filière et sa modernisation sont également une garantie pour l'ensemble des services rendus par le massif, qu'ils soient économiques ou non.

Olivier Roger : il est important d'aborder le sujet par la notion de système intégré : La filière crée de la richesse en valorisant une ressource locale.

Jean Pierre Thibault : nous abordons maintenant avec Stéphane Vieban, Directeur de l'Union de Coopératives Alliance Forêts Bois, les enjeux liés à la filière et à la compétitivité.

2.4 – Enjeux liés à la filière et à la compétitivité

Stéphane Vieban

Directeur de l'Union de Coopératives Alliance Forêts Bois

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

4

Enjeux liés à la filière et à la compétitivité

I. Structuration, vulnérabilité, interdépendance

II. Concurrence internationale

Stéphane Vieban/Coopérative forestière Alliance Forêt Bois

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

I Structuration, vulnérabilité, interdépendance

- L'économie de la filière dégage une forte valeur ajoutée mais elle est aussi très concurrencée. Cela exige une augmentation constante de la productivité et l'ouverture de nouveaux marchés.
- Le déficit d'approvisionnement du massif à moyen terme est maintenant avéré, même si les conséquences précises sont difficiles à appréhender.
- La forte interdépendance de la filière, les demandes importantes sur l'approvisionnement et l'évolution rapide des structures d'exploitation demandent une adaptation forte

L'utilisation des plantations à la place des semis, permet d'obtenir des gains de temps en production et en compétitivité (garanties génétiques quant à la qualité du bois), principalement avec le pin maritime.

La modernisation des moyens d'abattage permet une mécanisation accélérée ; les centres de formation sur le territoire forment une nouvelle génération d'ouvriers qualifiés.

Ces facteurs engendrent un gain de productivité mais il faut poursuivre cette action. En effet d'ici 2016 on aura un déficit avec une production de 5 millions de M3 pour une demande de 8 millions de M3. A contrario, en 2025, au vu des mesures mise en place suite à la tempête Klaus, une sur-production est possible avec un impact important sur les entreprises forestières. Tout cela impactera fortement l'industrie, ce serait pour elle une « Troisième Tempête », il faut donc une adaptation forte et de vrais changements.

La mise en place d'un plan filière est vitale avec des effets rapides et significatifs, les évolutions techniques sont indispensables.



II Concurrence internationale

- La concurrence internationale sur le bois d'œuvre et d'industrie est vive, elle pèse sur le prix des produits et constitue un facteur d'évolution fort (régimes de coupes plus resserrées, recul du bois d'œuvre, chimie du bois...)
- Cependant, la disponibilité d'une ressource abondante, homogène, proche, et avec une exploitation compétitive est un élément de résistance fort pour le massif des Landes dans ce contexte tendu.
- En Aquitaine des secteurs très prometteurs en matière de compétitivité (papier carton, emballage bois, habitat, chimie verte) utilisent la ressource locale.



***Olivier Roger :** ces dernières années, le paysage économique et forestier a été bouleversé, nous sommes à une période de rupture et de transition. Il faut exploiter toutes les marges de manœuvre possibles pour conserver l'équilibre actuel et permettre à la filière de relever les défis.*

***Jean Pierre Thibault :** je passe la parole à **Rémi Rodriguez**, chargé de mission « Forêts Bois » au Conseil général des Landes pour évoquer les enjeux liés à la nature du foncier forestier, et à sa vulnérabilité.*



2.5 – Enjeux fonciers

Rémi Rodriguez

Chargé de mission « Forêt et Bois »
du Conseil général des Landes

Pour éviter la « 3^{ème} tempête » industrielle telle que la nomme M. VIEBAN dans son intervention, il est nécessaire de s'assurer de 3 points afin de préserver l'intégrité du massif :

- Donner confiance aux producteurs privés et publics notamment par l'assurance de finaliser le plan chablis tant par les crédits d'Etat que par les crédits européens qui sont nécessaires.
- Permettre à l'industrie locale d'asseoir sa compétitivité, de perdurer et de se développer dans un cadre réglementaire et avec un soutien public adaptés.

- Protéger l'intégrité du massif sachant que l'Etat et les collectivités locales sont pour la grande majorité sur la même ligne.

Dans les Landes : il y a eu des demandes pour la mise en culture: de 1985 à 1988 entre 1000 et 1 500 ha ont été défrichés par an.

Sur les huit dernières années dans les Landes :

- 400 ha/an ont été défrichés pour l'agriculture
- 250 ha/an ont été défrichés pour l'urbanisme
- 250 ha/an ont été défrichés pour autres usages (infrastructures carrières).

Sur les deux dernières années, il est à noter une pression accrue pour les demandes à vocations agricoles avec un niveau de 1 250 ha/an de pré-demandes recensées par l'administration.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne



5

Enjeux fonciers

- I. Des usages du sol concurrents
- II. Un foncier forestier à protéger



Rémi Rodriguez/ CG 40

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne



I Des usages du sol concurrents

- Le défrichement pour des usages agricoles est important et la pression augmente depuis la tempête Klaus
- La pression urbaine sur les espaces forestiers du massif est également importante :
 - Les agglomérations s'étendent et l'espace forestier est la variable d'ajustement
 - Le mitage se poursuit sur les communes plus rurales même si la prise en compte de l'aléa feu de forêt et des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme contribue à le limiter



Le prix du foncier est totalement différent d'un usage à l'autre :

1 200 €/ha	<i>pour la forêt</i>
15 000 €/ha	<i>pour l'agriculture</i>
40 à 200 €/m ²	<i>pour l'urbanisme.</i>

Pour les outils réglementaires et concernant le mitage des constructions en forêt, il est important de noter qu'un guide concernant la problématique incendie a été mis en place par la préfecture des Landes.

Cette notion de prise en compte du risque feux de forêt reste à amender, car encore imprécise, elle permet toutefois de conjuguer la préservation de la vie dans les « quartiers » et le respect de l'activité forestière.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, ce qui permet la maîtrise du développement de l'urbanisation.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

I Des usages du sol concurrents

- La production électrique photovoltaïque (voire éolienne) dépend des tarifs de rachat de l'électricité mais reste un facteur de pression considérable
- Bien que non directement comparables, les revenus générés par ces différents usages du sol sont plutôt défavorable à l'usage forestier

Le photovoltaïque peut rapporter de 2 500 à 4 000 €/ha/an.

Cette occupation du sol a fait l'objet de 3 000 ha de pré-demandes de défrichement.

L'exploitation agricole en Maïs irrigué rapporte de 400 €/ha/an à 1 400 €/ha/an de marge brute (2009-2012).

En forêt de résineux, on considère les revenus de 70 € à 120 €/ha/an hors événements climatiques, problèmes phytosanitaires ou incendies.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

II Un foncier forestier à préserver

- La structure foncière hétérogène du massif et sa faible valeur marchande le rendent vulnérable : urbanisme, infrastructures de transport, agriculture, énergies renouvelables....
- La reconnaissance de la valeur du foncier forestier doit être faite, plusieurs pistes sont à développer :
 - valorisation des services communs rendus par le massif
 - reconnaissance de l'importance de la production forestière comme clef de voûte de ces derniers
 - mise en cohérence des politiques, réglementation, et documents autour de l'usage des sols et de la protection patrimoniale
 - prise en compte spécifique du foncier péri-urbain

La valorisation financière des biens et services rendus par la forêt a été estimée dans le rapport Chevassus-au-Louis à 1 000 €/ha/an dont 10% à 20 % seulement sont issus de la valorisation du bois.

Il faut examiner les diverses réglementations qui, parfois, contraignent la sylviculture. Il est souhaitable que les plans d'aménagements forestiers publics et les plans simples de gestions privées puissent prévaloir sur les réglementations qui s'y superposent une fois qu'ils sont agréés.

Il ne faut pas utiliser les Espaces Boisés Classés (EBC) dans les PLU comme seul outil de protection de la forêt. Ce serait les dévoyer de leur objet initial et obérer l'avenir. Il faut cependant conserver ce zonage pour les peuplements d'exception.

Il faut veiller à ce que la Loi d'Avenir, qui, dans sa rédaction actuelle, prévoit la financiarisation du défrichement pour soutenir le financement de la politique forestière française, ne conduise pas à privilégier la compensation financière au détriment de la compensation en nature, nécessaire au maintien du massif.

Jean Pierre Thibault : Merci M. Rodriguez. Je passe la parole à **M. Guillaume Rielland**, juriste au Syndicat des Syviculteur du Sud-Ouest, pour la dernière intervention de la matinée, sur la gestion forestière du point de vue des propriétaires forestiers.

2.6 – Une gestion forestière raisonnée et durable du massif

Guillaume Rielland,
Juriste au SYSSO

La gestion forestière est au centre de l'aménagement du massif des landes de Gascogne et la sylviculture est le fruit de l'histoire.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

III Les outils de protection de l'espace forestier

- Doivent être mis en œuvre et coordonnés à toutes les échelles du territoire :
- Commune : zonage des documents d'urbanisme : zones N, espaces boisés classés, prise en compte des risques feu de forêt,
- Intercommunalités : Schémas de cohérence territoriale intégrant les enjeux du massif forestier
- Départemental et régional : mise en cohérence et renforcement des modalités d'instruction des demandes de défrichement

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

III Des pistes de réflexion

- La reconnaissance de la valeur du foncier doit être faite, au delà de la seule valeur marchande ;
- Porté à connaissance, reconnaissance des services communs rendus dans le massif ;
- Mise en cohérence des politiques, réglementation, documents autour de l'usage des sols et de la protection patrimoniale ;
- Renforcer l'importance de la production forestière comme clef de voûte de ces valeurs.

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

6

Gestion forestière raisonnée et durable

- I. La (les) gestion(s) forestière(s)
- II. Conséquences

Guillaume RIELLAND/ SYSSO

I La (les) gestion(s) forestière(s)

- La sylviculture de la forêt des Landes de Gascogne est le fruit de l'histoire
- Elle a su s'adapter au milieu, aux contraintes d'accès ou aux exigences réglementaires
- Elle s'inscrit sur des temps longs, avec des risques forts et non couverts
- Le sylviculteur, dans une forêt essentiellement privée, reste le principal décideur du devenir de ses parcelles.

II Conséquences

- La gestion forestière doit être garantie, la forêt non gérée est beaucoup plus sensible : incendies, parasites, pression du gibier, conséquences environnementales et paysagères
- La sylviculture dépend de la bonne qualité du milieu, les écosystèmes dépendent réciproquement de la bonne gestion de la forêt

Un travail de partage et de diffusion de la connaissance

L'atelier massif forestier a permis de partager des savoirs, des valeurs, des enjeux, mais aussi de débattre autour des visions multiples qui existent quant à l'avenir de cette forêt.

Les membres de l'atelier souhaitent faire connaître ces éléments d'échange, mais surtout leur donner une mise en application concrète.

La valeur identitaire du massif forestier est liée à son histoire, à la lutte contre l'érosion côtière, mais surtout la volonté des hommes d'assainir et de développer cet espace. Le massif forestier est aujourd'hui la résultante d'une action d'aménagement volontariste de grande ampleur, sur une période relativement courte (moins de 150 ans) qui a profondément marqué la géographie et l'économie de l'Aquitaine et dans laquelle les sylviculteurs ont joué un rôle primordial.

En ce sens, la sylviculture a structuré le paysage social, culturel, économique, environnemental du territoire.

La sylviculture a su s'adapter au milieu, aux contraintes d'accès et aux risques.

Nous savons tous que le plateau landais était constitué de terres incultes et marécageuses, à l'exception de certaines zones du littoral gascon déjà boisées il y a deux mille ans.

Diverses expérimentations ont eu lieu pour tenter de valoriser par l'assainissement le territoire, et trouver une alternative au système agropastoral de subsistance.

Il s'est avéré que seul le pin maritime s'adapte parfaitement au sol landais en tant qu'espèce endémique.

En conséquence, il est l'instrument d'une véritable conquête du territoire au 19^{ème} siècle pour le mettre en valeur, et pour atteindre à la fin de ce siècle le taux de boisement proche de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Cette conquête se base sur les travaux de Brémontier pour l'aménagement des dunes littorales, ceux de Chambrelent sur la valorisation des landes, en passant par la loi du 19 juin 1857, et le début de la guerre de Sécession en 1861 qui prive brutalement la France de térébenthine.

L'autre instrument de la conquête de ce territoire, a été la mise en œuvre par les propriétaires et à leurs frais, d'un vaste réseau hydraulique, permettant l'assainissement des parcelles et donc la culture du pin.

Et bien entendu, il faut rappeler, la mise en place après les grands incendies de 1949, du système de DFCI (pistes, points d'eau) par les sylviculteurs et là aussi à leurs frais.

Maintenant je me dois d'aborder les difficultés car la sylviculture doit faire face, au-delà des difficultés économiques, de la pression foncière, à la difficile coexistence entre néo-ruraux et forestiers, et au mille-feuille administratif, qui pousse le gouvernement à demander à ses services une interprétation facilitatrice des normes pour accélérer et simplifier la mise en œuvre des projets publics ou privés.

La principale difficulté reste que la sylviculture s'inscrit sur des temps longs avec des risques forts et non couverts.

Je parle ici d'une activité où le propriétaire doit attendre 30, 40 ans et parfois plus pour recueillir les fruits de son travail et de son investissement.

Dans ce cadre, les stratégies des propriétaires peuvent influencer fortement le devenir du massif forestier. Surtout lorsque le foncier forestier a une valeur de 1000 à 1200 € par hectare pour des terrains nus (chiffres des services du domaine) et que les terrains agricoles en haute Lande peuvent atteindre le prix de 15 000 € l'hectare.

D'un point de vue environnemental ou économique, dans une réflexion sur un investissement à très long terme, la gestion des risques est un point majeur. A travers

des catastrophes comme les 400 000 hectares incendiés du milieu du 20ème siècle, le gel de 1985, la tempête Martin de 1999, la tempête Klaus de 2009 (238 000 hectares sinistrés à plus de 40 %), on comprend que la gestion des risques est aujourd'hui un enjeu économique stratégique.

Dans ce contexte, je vous rappelle que l'article 68 de la loi de modernisation de l'agriculture voté en 2010, supprime toute subvention en cas de catastrophes (comme le plan chablis) touchant la forêt, dès le 1er janvier 2017.

Pour assurer la pérennité du massif et de la filière, le sylviculteur a donc besoin d'un nouveau cadre économique et financier. Ce cadre pourrait prendre la forme d'une épargne, bénéficiant du même statut fiscal que le bois sur pied, destinée d'une part à autofinancer la part de risque dans la gestion (épargne de précaution dont une partie est bloquée) et d'autre part à financer l'investissement en forêt (principalement des travaux de reboisement et d'amélioration). Ces sommes devront obligatoirement être utilisées pour la forêt.

Il faut que le sylviculteur puisse bénéficier comme en agriculture d'une aide à la souscription à une assurance dommages (tempête et/ou incendie) destinée à couvrir, en cas de sinistre, les frais de nettoyage et de reconstitution des peuplements détruits, comme le code forestier l'y oblige.

Il appartient aujourd'hui aux ministères des Finances et de l'Agriculture de décider si investir en forêt, est un investissement productif, social, environnemental mais aussi énergétique car la forêt et le bois sont aussi des sources d'énergies.

Les difficultés de couverture de ces risques peuvent conduire le sylviculteur à ne plus entretenir l'espace forestier, ce qui pourrait entraîner des conséquences environnementales et paysagères considérables, encore sous estimées (forêt plus inextricable, donc moins claire et « accueillante »).



Maintenant, il faut souligner que le sylviculteur, dans une forêt essentiellement privée, reste le principal décideur du devenir de ses parcelles.

La sylviculture a pour but de permettre aux forestiers de faire des choix éclairés tout au long du cycle de production, en adéquation avec les objectifs fixés, les capacités du milieu et des essences cultivées sur des décennies. S'il n'est pas possible de détailler ici l'ensemble des itinéraires, on peut néanmoins conclure qu'à l'échelle de la parcelle, la sylviculture choisie doit être adaptée aux objectifs que l'on se fixe, eux même raisonnés en fonction de la station, de sa situation dans le massif, du patrimoine naturel à proximité, des risques que l'on souhaite assumer, et du contexte économique. Il convient de souligner qu'en gestion forestière tous les itinéraires sont réversibles, et le sylviculteur peut être amené à faire des choix au moment opportun pour changer d'objectif.

Conséquences liées à ce contexte : la gestion forestière doit être garantie, une forêt non gérée est beaucoup plus sensible : incendies, parasites, pression du gibier, conséquences environnementales et paysagères,...

Pour valoriser le patrimoine forestier, notamment la ressource forestière en bois, tout en pérennisant et en assurant la multifonctionnalité des forêts, une attention particulière est accordée par les forestiers à la préservation de la biodiversité et des habitats, à la qualité des sols et de l'eau, à la protection contre les risques naturels, et la conservation de la qualité des paysages et des richesses culturelles.

Ces différentes valeurs sont mises en œuvre par les documents de gestion durable garantis par le code forestier. Ces documents fixent les objectifs à atteindre pour concilier les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux et listent les différentes interventions sylvicoles à envisager, notamment les coupes et travaux sylvicoles.

Je me dois aussi de préciser que sylviculture et biodiversité sont étroitement liées.

La sylviculture dépend de la bonne qualité du milieu, les écosystèmes dépendent réciproquement de la bonne gestion de la forêt.

La sylviculture reste liée au maintien de la biodiversité. La biodiversité est nécessaire à la sylviculture en permettant notamment un certain contrôle des insectes ravageurs.

De plus la sylviculture moderne va de pair avec des pratiques qui favorisent la biodiversité, on peut notamment dédier une part de l'espace à des fonctions spécifiques en gardant des peuplements âgés, en conservant ou en créant de zones feuillues, soit sous forme d'îlots, soit sous forme de bandes le long des routes (lisières feuillues) ou le long des ruisseaux, voire en bordure de parcelles, en veillant à la préservation des zones humides et de leurs abords.

Ces missions d'intérêt général, se doivent d'être accompagnées via des aides ou la rémunération des aménités environnementales.

Au-delà des choix du propriétaire, il existe une véritable spécificité du massif landais en matière de biodiversité.

Le massif landais est une région à la fonctionnalité écologique particulière, qui est reconnue comme réservoir biologique dans la future trame verte et bleue en Aquitaine. Son intérêt écologique reconnu de tous, réside à la fois dans son étendue, dans l'existence d'une mosaïque de peuplements de classes d'âge variées résultant de l'exploitation forestière du Pin maritime régie par la rotation des parcelles et leur exploitation, et dans sa faible fragmentation. Cette mosaïque (coupes, jeunes boisements, pinèdes d'âges divers et sous-strates associées) engendre une juxtaposition de milieux aux fonctionnalités différentes. Elle est également à considérer dans son évolution « temporelle » au regard de la fréquence des interventions.

L'existence de vastes surfaces boisées est aussi un atout pour la qualité de la ressource en eau et la régulation hydraulique du plateau landais, comparé à des occupations du sol agricoles, et plus encore, urbaines ou industrielles.

On peut en conclure que grâce à la sylviculture, la forêt de plantation des landes de Gascogne abriterait environ 80 espèces d'oiseaux, plus de 90 espèces de carabes, 120

espèces d'araignées, environ 50 espèces de papillons de jour.

Pour moi, les valeurs et enjeux exposés dans cette salle et partagés par tous les intervenants, doivent constituer le socle de la politique d'aménagement et de développement durable de l'Etat et des collectivités locales sur le massif forestier.

Je vous remercie.

A la fin de la présentation de ce diaporama, **Jean-Pierre Thibault** propose à l'assemblée de réagir aux présentations de la matinée.

Pierre Darmanté - Président de l'Union Régionale des Communes Forestières Aquitaine - rappelle que la forêt reste le parent pauvre d'un Ministère accaparé par les problèmes à court terme de l'agriculture.

La dilution dans une multiplicité de services et de ministères des missions forêt bois nature rend aujourd'hui l'élaboration d'une politique cohérente à long terme très improbable.

La politique forestière en forêt publique ne peut être financée uniquement par la vente des bois. La situation financière de l'ONF en est la preuve.

Tous les observateurs s'accordent aujourd'hui sur les bienfaits que la forêt apporte à la collectivité dans le domaine du captage et du stockage du CO2, de la qualité des eaux souterraines, du maintien de la biodiversité, de l'accueil du public.

Il est essentiel aujourd'hui que ces aménités soient rémunérées.

La multifonctionnalité doit rester en forêt publique le pilier de la doctrine.

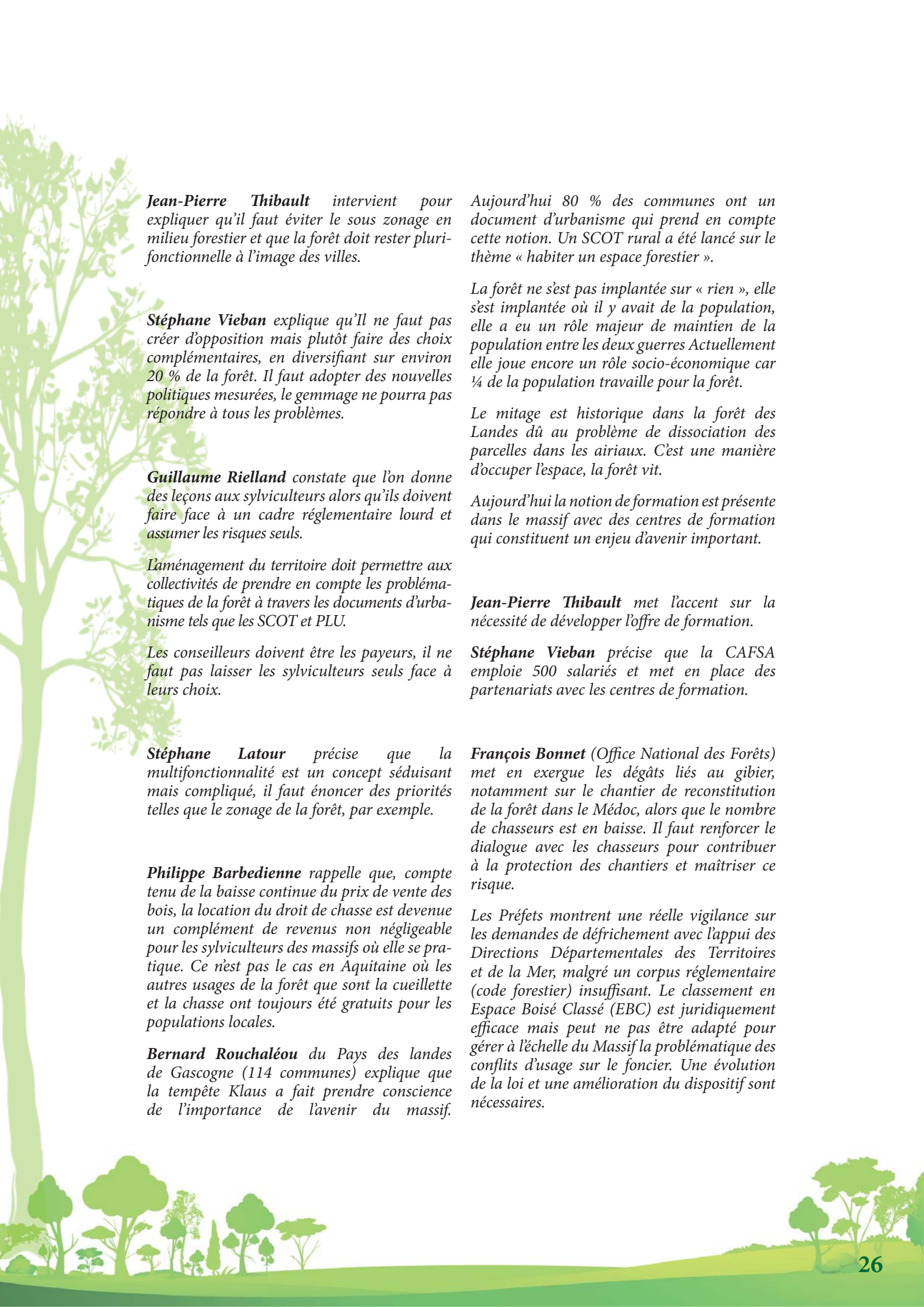
Ceux qui veulent prendre le risque de créer des forêts purement destinées aux appétits à court terme des industriels devraient en assumer les risques.

Enfin, il est urgent de se préoccuper de l'état du réseau routier par lesquels passent les bois qui sortent de la forêt.

Les Maires n'ont plus les moyens de supporter les dégradations des petites voiries communales aujourd'hui financées avec le produit de l'impôt foncier non bâti ; si l'on considère qu'il est d'intérêt national de soutenir l'exploitation des forêts, il faut dire qui doit supporter cet effort !

Enfin il souligne l'intérêt de certains modes de faire valoir comme le gemmage qui retrouve une actualité.





Jean-Pierre Thibault intervient pour expliquer qu'il faut éviter le sous zonage en milieu forestier et que la forêt doit rester pluri-fonctionnelle à l'image des villes.

Stéphane Vieban explique qu'il ne faut pas créer d'opposition mais plutôt faire des choix complémentaires, en diversifiant sur environ 20 % de la forêt. Il faut adopter des nouvelles politiques mesurées, le gemmage ne pourra pas répondre à tous les problèmes.

Guillaume Rielland constate que l'on donne des leçons aux sylviculteurs alors qu'ils doivent faire face à un cadre réglementaire lourd et assumer les risques seuls.

L'aménagement du territoire doit permettre aux collectivités de prendre en compte les problématiques de la forêt à travers les documents d'urbanisme tels que les SCOT et PLU.

Les conseillers doivent être les payeurs, il ne faut pas laisser les sylviculteurs seuls face à leurs choix.

Stéphane Latour précise que la multifonctionnalité est un concept séduisant mais compliqué, il faut énoncer des priorités telles que le zonage de la forêt, par exemple.

Philippe Barbedienne rappelle que, compte tenu de la baisse continue du prix de vente des bois, la location du droit de chasse est devenue un complément de revenus non négligeable pour les sylviculteurs des massifs où elle se pratique. Ce n'est pas le cas en Aquitaine où les autres usages de la forêt que sont la cueillette et la chasse ont toujours été gratuits pour les populations locales.

Bernard Rouchaléou du Pays des landes de Gascogne (114 communes) explique que la tempête Klaus a fait prendre conscience de l'importance de l'avenir du massif.

Aujourd'hui 80 % des communes ont un document d'urbanisme qui prend en compte cette notion. Un SCOT rural a été lancé sur le thème « habiter un espace forestier ».

La forêt ne s'est pas implantée sur « rien », elle s'est implantée où il y avait de la population, elle a eu un rôle majeur de maintien de la population entre les deux guerres. Actuellement elle joue encore un rôle socio-économique car 1/4 de la population travaille pour la forêt.

Le mitage est historique dans la forêt des Landes dû au problème de dissociation des parcelles dans les airiaux. C'est une manière d'occuper l'espace, la forêt vit.

Aujourd'hui la notion de formation est présente dans le massif avec des centres de formation qui constituent un enjeu d'avenir important.

Jean-Pierre Thibault met l'accent sur la nécessité de développer l'offre de formation.

Stéphane Vieban précise que la CAFSA emploie 500 salariés et met en place des partenariats avec les centres de formation.

François Bonnet (Office National des Forêts) met en exergue les dégâts liés au gibier, notamment sur le chantier de reconstitution de la forêt dans le Médoc, alors que le nombre de chasseurs est en baisse. Il faut renforcer le dialogue avec les chasseurs pour contribuer à la protection des chantiers et maîtriser ce risque.

Les Préfets montrent une réelle vigilance sur les demandes de défrichement avec l'appui des Directions Départementales des Territoires et de la Mer, malgré un corpus réglementaire (code forestier) insuffisant. Le classement en Espace Boisé Classé (EBC) est juridiquement efficace mais peut ne pas être adapté pour gérer à l'échelle du Massif la problématique des conflits d'usage sur le foncier. Une évolution de la loi et une amélioration du dispositif sont nécessaires.

Patrick SABIN, (Maire d'Escource) confirme que le seul outil pour éviter le défrichement est le classement en EBC. Les sylviculteurs protestent contre ce principe dès lors qu'il est posé comme moyen de protection à généraliser, et sont en attente d'une doctrine de défrichement.

M. Boyau, (expert forestier), confirme cette idée et ajoute que le gemmage détruit le bois et lui fait perdre de sa valeur.

Jean-Pierre Thibault ajoute qu'il faut utiliser un ensemble d'outils pour avoir une prise sur le territoire. C'est un problème complexe qui ne pourra pas se régler uniquement avec l'outil réglementaire.

Philippe Barbedienne explique que compte tenu du mauvais renouvellement des générations de chasseurs qui conduit inexorablement à une baisse de leur nombre, se pose la question de la régulation des ongulés dans les années à venir. Il évoque également le retour d'un grand prédateur comme le loup pour aider à cette régulation et à la dispersion des hardes.

Martine Noverraz s'interroge sur le vieillissement des chasseurs ainsi que des propriétaires de la forêt. Qui seront les interlocuteurs dans 10 ans ?

Stéphane Vieban répond sur le vieillissement de la population forestière. Il n'y a pas trop d'inquiétude car la forêt suscite un réel intérêt, et il est souvent question d'héritage dans ce milieu. Le marché du foncier est dynamique il y a plus d'acheteurs que de vendeurs.

Pierre Darmante précise que la forêt publique couvre 25 % du territoire et représente 40 % de la production en France. La fiscalité forestière pousse à la gestion mais beaucoup de terrains ne sont pas reboisés dans les 5 ans faute de moyens.

Guillaume Rielland confirme ces propos en précisant que beaucoup de jeunes trentenaires s'intéressent aux formations aux métiers de la forêt malgré le prix du bois, les risques et les problèmes d'assurance.

Rémi Rodriguez explique que la multifonctionnalité n'est pas l'apanage de la forêt publique, les chênes pédonculés constituent un réservoir de biodiversité intéressant dans le massif. Il faut utiliser les bons outils contre le défrichement sur les bonnes surfaces et renforcer le code forestier.

Stéphane Vieban : le taux de certification PEFC (Pan European Forest Certification) dans le massif landais est le plus élevé de France.





Conclusion de la MATINÉE

Jean-Pierre Thibault : le massif landais est unique et fragile, il est par exemple difficile d'appliquer les plans de prévention des risques feux de forêt (PPRFF) suivant la méthodologie définie pour la forêt méditerranéenne. On constate que le système législatif n'est pas adapté. Dans le massif landais et contrairement à la tendance nationale, l'espace agricole progresse sur la forêt.

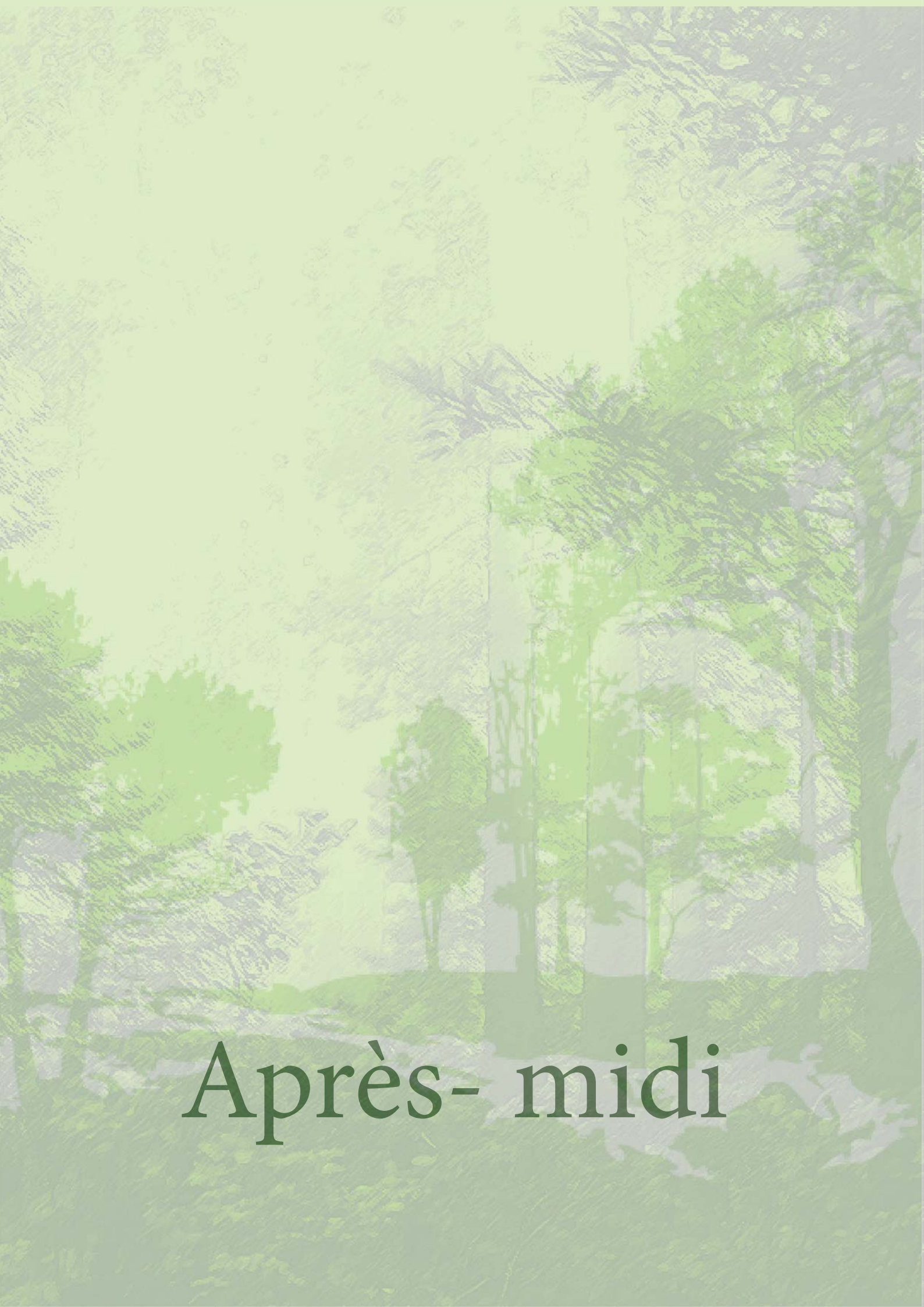
Olivier Roger : Trois projets de lois sont en cours de préparation, il faut faire valoir dans les discussions en cours les particularités du massif forestier des landes de Gascogne.

Le Préfet des Landes : Quand je suis arrivé dans les Landes j'ai ressenti au sein du massif Landais des tensions malgré le travail en commun. J'ai vu une forme d'opposition entre la forêt publique et la forêt privée qu'il faut surmonter.

La forêt est source d'emplois et représente une activité économique non négligeable, des milliers de personnes en vivent.

Malgré les tensions et les intérêts contradictoires, nous avons intérêt à aller dans le même sens pour préserver ce massif qui est un très bel outil. L'Etat soutient la forêt du mieux possible par l'accompagnement fiscal et le plan chablis, le travail sur la valorisation du bois, la recherche de la qualité.

Tout est possible si les acteurs prennent leur destin en main. L'Etat ne fera que les accompagner pour faire en sorte que cette forêt soit toujours la plus belle d'Europe.



Après- midi

1 - QUELS OUTILS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MASSIF FORESTIER ?

Jean Pierre Thibault présente le déroulement de l'après midi. 4 interventions sont prévues. Elles concernent des actions que l'Etat conduit ou partage. Tout d'abord deux observatoires vont être présentés. En effet pour agir il faut savoir de quoi l'on parle. Pour parler du massif il faut connaître l'évolution du territoire et l'évolution de la production. Dans un second temps on abordera le positionnement de l'Etat en tant que dépositaire de la compétence défrichement et en tant qu'associé à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces 4 présentations constituent une illustration de réponses possibles aux valeurs et enjeux du massif forestier.

*Je laisse la parole à **Pierre Macé**, Directeur du Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire, Gestion des Risques, qui va nous présenter les observatoires en lien avec l'occupation des sols ou avec le suivi des travaux de reconstitution du massif.*

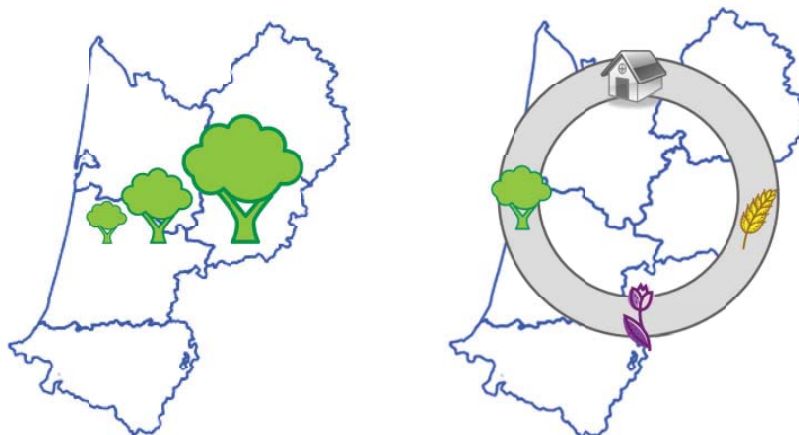
1.1 - Présentation de l'observatoire de la reconstitution et de l'observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU) par Pierre Macé, Directeur du GIP ATGéRi

1.1.1 - Observatoire de la reconstitution

Le cumul des deux tempêtes en 1999 et 2009, a endommagé la forêt à 40 %. La reconstitution est facilitée par le partage des informations et l'accès aux données de l'Etat.



De l'observation de la forêt à L'observation de la consommation de l'espace



APPORTS DE L'OBSERVATOIRE DE LA RECONSTITUTION

Constitution de l'Observatoire

Suivi du plan chablis

Connaissance de la ressource forestière en cours de
reconstitution

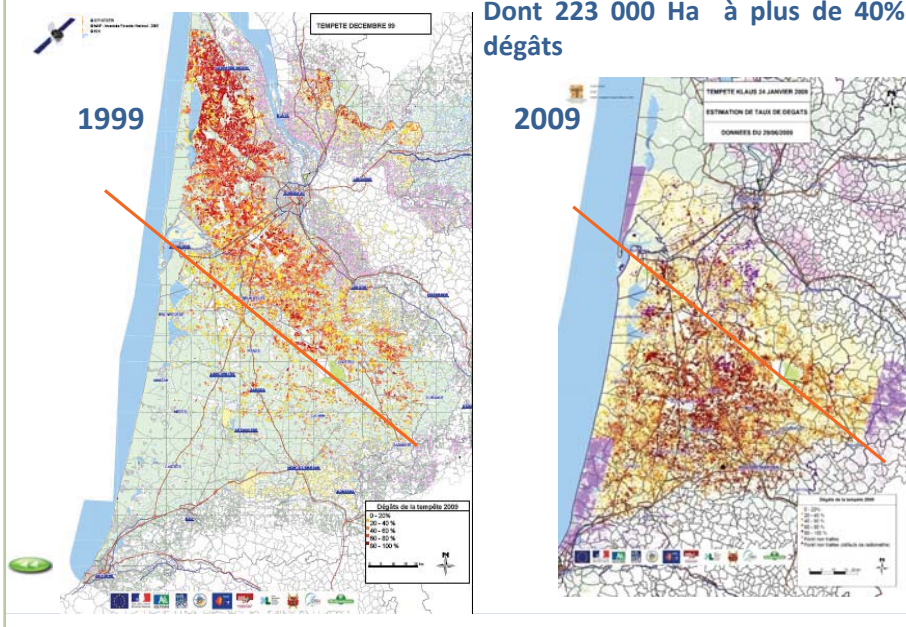
Suivi des risques biotiques

Questions environnementales

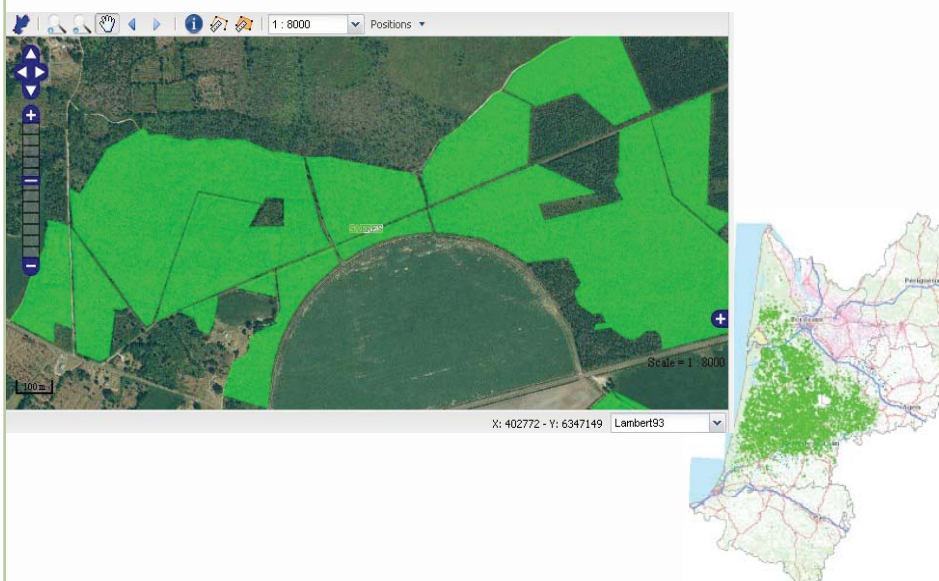


EFFETS CUMULES DES TEMPETES

593 000 hectares touchés
Dont 223 000 Ha à plus de 40% de
dégâts



UNE SAISIE A LA PARCELLE: Plus de 50 000 objets géographiques





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNE SAISIE A LA PARCELLE PAR 50 OPERATEURS



Antenne de la Région
et Gestion des Ressources



ASL DES PROPRIETAIRES
SYLVICULTEURS DES PAYS
EN BORN



Etablissement NEURISSE



S.Digit



SARL NAPIAS



COUREAU SARL



EURL DEBAT



Société Forestière



Jean PONTET



ETEF



Société Beaumartin



LANDES FORET



Guy DUPORT



Groupama
Immobilier



Société BERDOT



Gestionnaire GUY Jean Bruno



Société d'A NOSTE



Jérôme BLANC



Emmanuel de Montbron



SOFORE



ESPACE FORET S.A.R.L.



Nicolas PERTHUISOT



DUPLEX FLORENCE SOPHIE



Smurfit Kappa



COFOGRIF



CABINET BUREAU



Auto Entrepreneur Loïc BRODUT



beynel



Patrick POEYDOMENGE



COOPERATIVE FORESTIERE DE GASCogne



Jacques HAZERA



OFFICE National des Forêts



MACCIF LANDAIS GESTION



Jacques FOURCADE



ECOPLAND



France Bois Courtage Gestion



DUNE



Jean-François GALBAN



FORET CONSEIL



PLANFOR



AQUITAINE FORETS GESTION



CABINET LAMAISON



Bruno MEILHAN-BORDES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAT D'AVANCEMENT DU NETTOYAGE 25/09/2013



Antenne de la Région
et Gestion des Ressources

Au 26/09/2013

Dossiers créés

Surface en
nettoyage (ha)

194 933

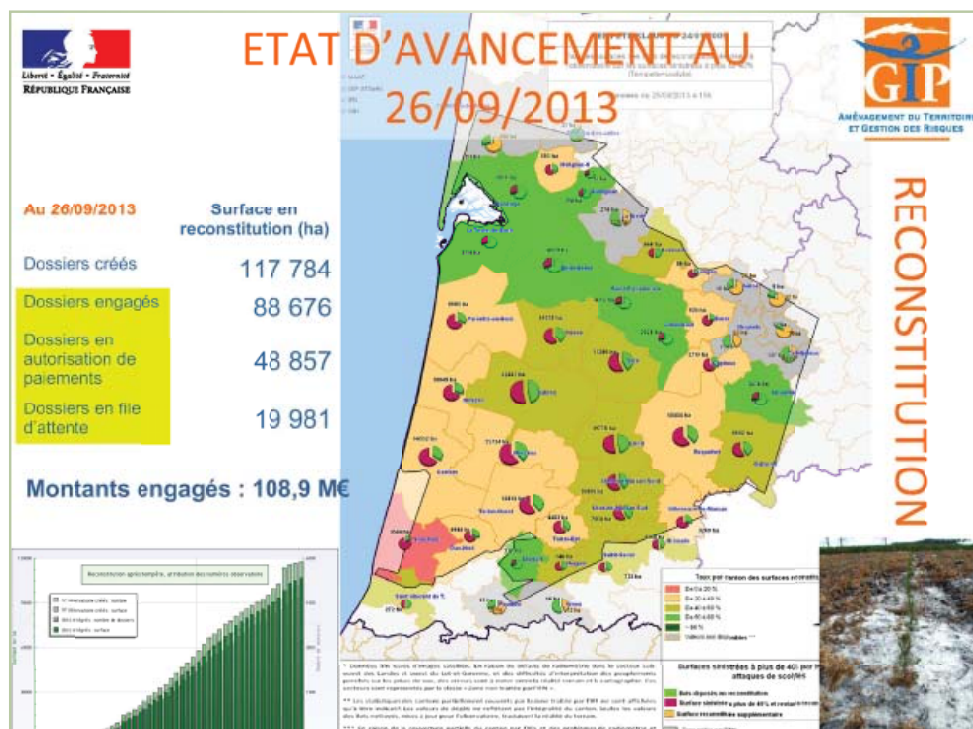
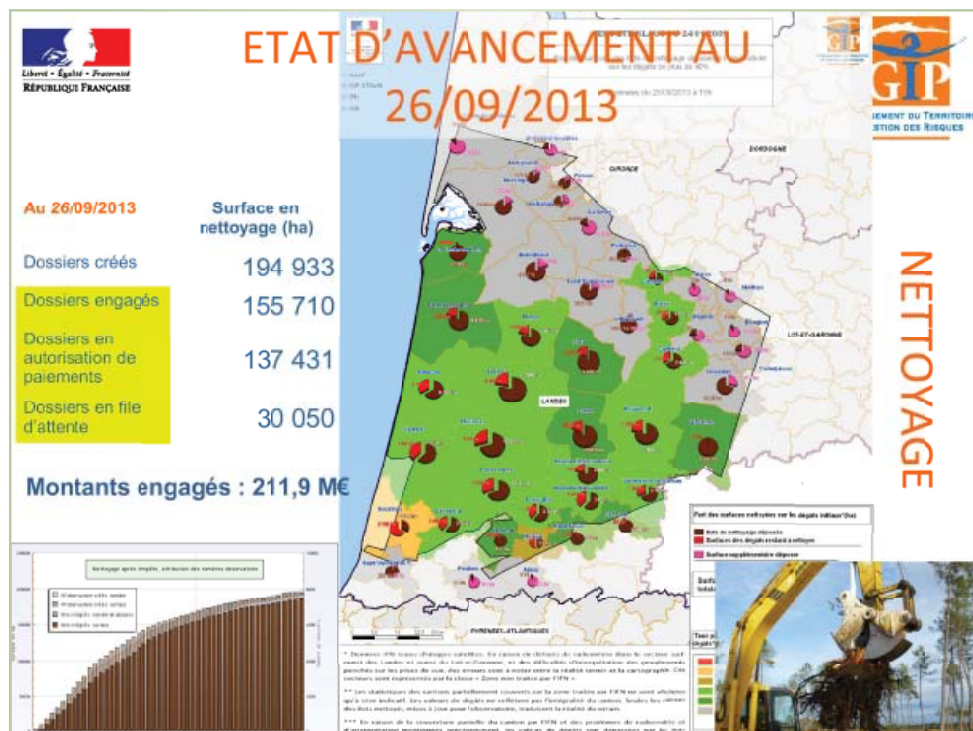
NETTOYAGE





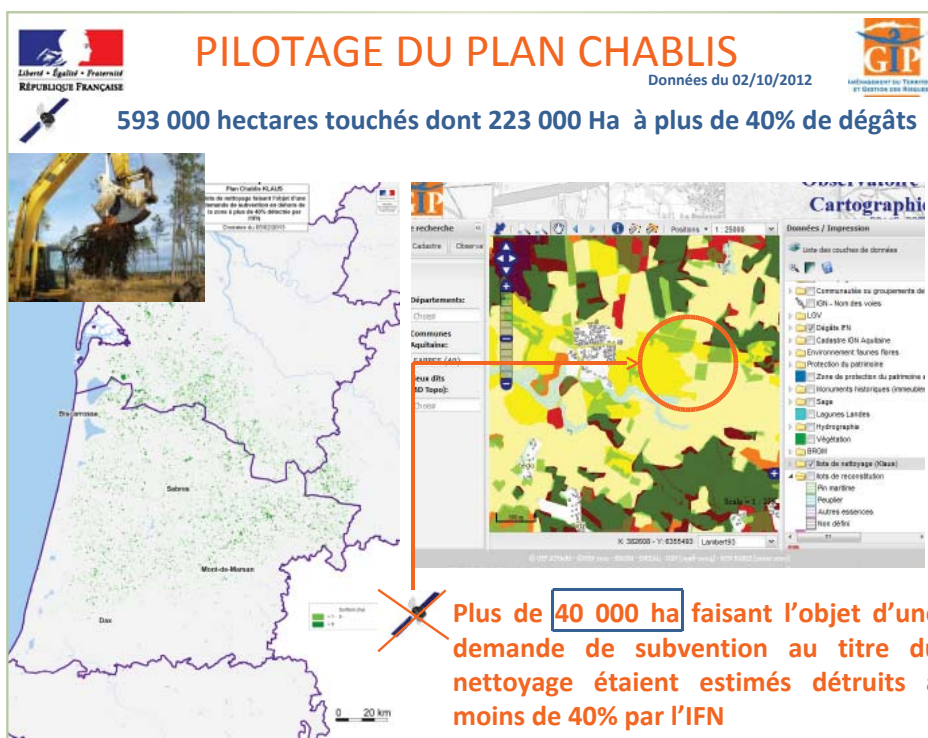
Nettoyage :

Au 26/09/2013, les dossiers créés concernent 194 933 ha de surfaces nettoyées, pour un montant engagé de 211,9 millions d'Euros.

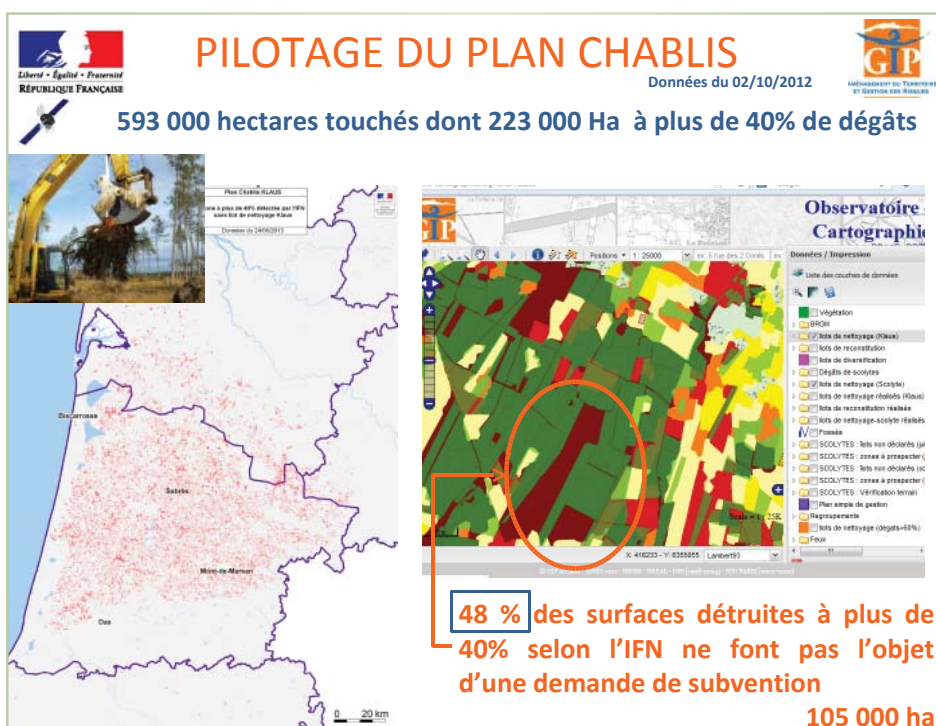


Reconstitution :

Au 26/09/2013, les dossiers créés concernent 117 784 ha de surfaces en reconstitution, pour un montant engagé de 108,9 millions d'Euros.



40 000 ha ont fait l'objet d'une demande de subventions de nettoyage alors que ces parcelles n'avaient pas été recensées parmi celles touchées à plus de 40 %.



PILOTAGE DU PLAN CHABLIS

Données du 02/10/2012

593 000 hectares touchés dont 223 000 Ha à plus de 40% de dégâts



Près des zones urbaines et périurbaines (500m), ce pourcentage passe à **64 %**

A l'inverse, 48 % des parcelles touchées à plus de 40 % et identifiées comme telles n'ont pas fait l'objet d'une demande de subvention.

Ce pourcentage passe à 64 % en zone urbaine et périurbaine.

PILOTAGE DU PLAN CHABLIS

Données du 15/05/2013

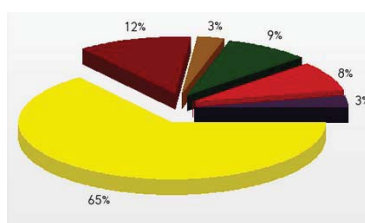
Observatoire	Nettoyage	Reconstitution	Montants
OBJECTIF 2013			
Surface (ha)	0 ha	0 ha	
Montants (k€)	0 k€	0 k€	0 k€
ENGAGEMENTS			
ENGAGE EN 2009-2010	65 353 ha	10 896 ha	106,3 m€
ENGAGE EN 2011	44 424 ha	22 074 ha	87,9 m€
ENGAGE EN 2012	31 492 ha	32 613 ha	83,8 m€
ENGAGE EN 2013	8 507 ha	9 702 ha	20,8 m€
TOTAL ENGAGEMENTS	149 777 ha	75 255 ha	298,8 m€
Rapport à l'objectif annuel	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Reste à engager en 2013/objectif	-8 507 ha	-9 702 ha	-20,8 m€
AUTORISATION DE PAIEMENT			
AUTORISATION DE PAIEMENT EN 2009-2010	45 605 ha	227 ha	67,8 m€
AUTORISATION DE PAIEMENT EN 2011	49 504 ha	7 522 ha	76,1 m€
AUTORISATION DE PAIEMENT EN 2012	30 500 ha	23 014 ha	68,8 m€
AUTORISATION DE PAIEMENT EN 2013	6 752 ha	8 030 ha	18,5 m€
TOTAL AUTORISATION DE PAIEMENT	132 361 ha	39 793 ha	231,2 m€
EN COURS DE PAIEMENT			
PAIEMENT EN 2009-2010			63,7 m€
PAIEMENT EN 2011			70,0 m€
PAIEMENT EN 2012			75,4 m€
PAIEMENT EN 2013			17,7 m€
TOTAL PAIEMENT			226,9 m€
SUIVI DE LA FILE D'ATTENTE			
Dossiers créés au GIP ATGeRi	190 153 ha	100 859 ha	
Dossiers intégrés au GIP ATGeRi	182 746 ha	94 826 ha	
Dossiers en File d'attente (intégrés non engagés)	32 381 ha	20 979 ha	
Estimation des montants en Attente (m€)	46,0 m€	26,4 m€	72,4 m€
ESTIMATION DE L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF 2013	40 888 ha	30 680 ha	93,2 m€

BOIS ENERGIE

Observatoire	Surface réalisée (ha)*	Pourcentage
Cisaille (Croque-souches,...)	97 491	64
Broyage Lourd des souches	18 152	12
Broyage en plein	4 015	3
Mise en andains avec valorisation énergétique ultérieure	13 476	9
Mise en andains sans valorisation énergétique ultérieure	486	0
Enfouissement de souches	826	1
Broyage des jeunes peuplements	569	0
Broyage des rémanents	12 319	8
Non défini	4 877	3
Total	152 211	100

9%

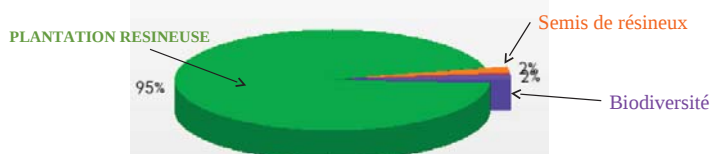
NETTOYAGE



9 % des surfaces nettoyées sont mises en andains afin de pouvoir les utiliser ultérieurement en bois-énergie.

LA RESSOURCE EN COURS DE RECONSTITUTION

Observatoire	Nombre de dossiers	Surface des dossiers (ha)*
Dossiers dont ilots intégrés	4 788	108 807
Dossiers dont travaux en cours de réalisation	2 168	46 452



Observatoire	Surface intégrée (ha)*	Pourcentage
Résineux et Robiniers : plantations - RK10	78 855	72,47
Résineux et Robiniers : plantations - RK20	24 311	22,34
Résineux: semis - RK11	1 177	1,08
Résineux: semis - RK21	716	0,66
Feuillus sociaux - RK12	365	0,34
Feuillus sociaux - RK22	10	0,01
Robinier - RK17	87	0,08
Feuillus précéux et autres feuillus (hors peupliers) - RK18	110	0,10
Régénération naturelle post-tempête Projets de surface < ou = à 50 hectares - RNK1	386	0,35
Régénération naturelle post-tempête Projets de surface > ou = à 50 hectares - RNK2	53	0,05
Peupliers - RP1	809	0,74
Biodiversité	1 929	1,77
Total	108 807	100

RECONSTITUTION

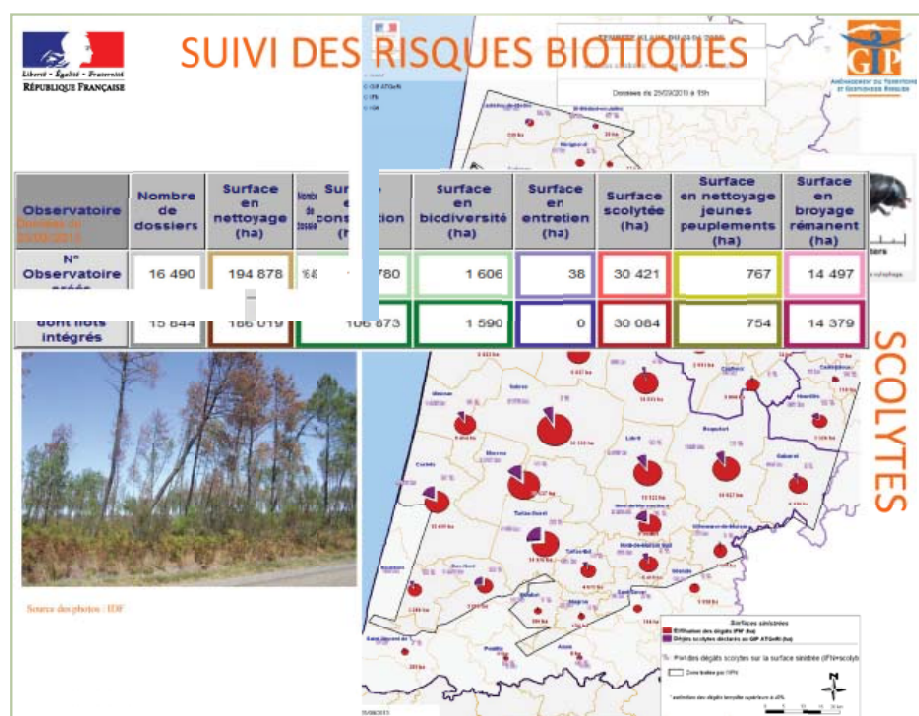
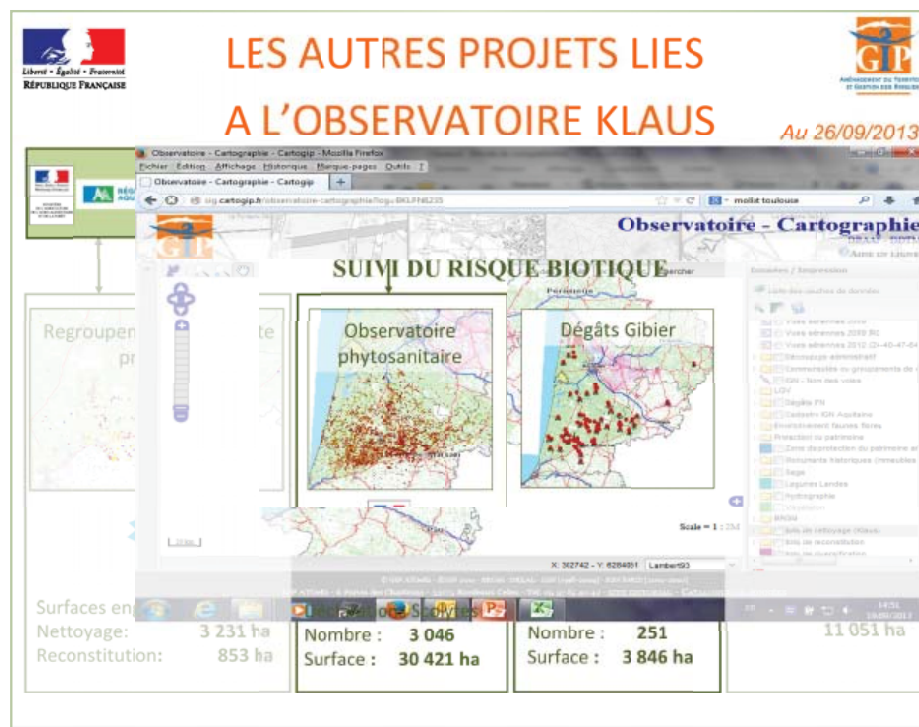


La ressource en cours de reconstitution représente 95 % de plantation résineuse, 2 % de semis résineux et 2 % de biodiversité.

Le plan Chablis prévoit une reconstitution de 28 000 ha par an, en 2013 on constate environ 20 000 ha reconstitués.

Plus de 70 % de la surface est destinée au bois d'œuvre classique.

L'observatoire Klaus a permis également de repérer les problèmes phytosanitaires sur 30 000 ha de surfaces scolytées.



APPORTS DE L'OBSERVATOIRE DE LA RECONSTITUTION



Constitution de l'Observatoire

Suivi du plan chablis

Connaissance de la ressource forestière en cours de
reconstitution

Suivi des risques biotiques

→ Questions environnementales

www.cartogip.fr

DIVERSIFICATION

Observatoire Données de 2009-2013	Surface en biodiversité (ha)
Dossiers créés	1 617



Source des photos : CRPF



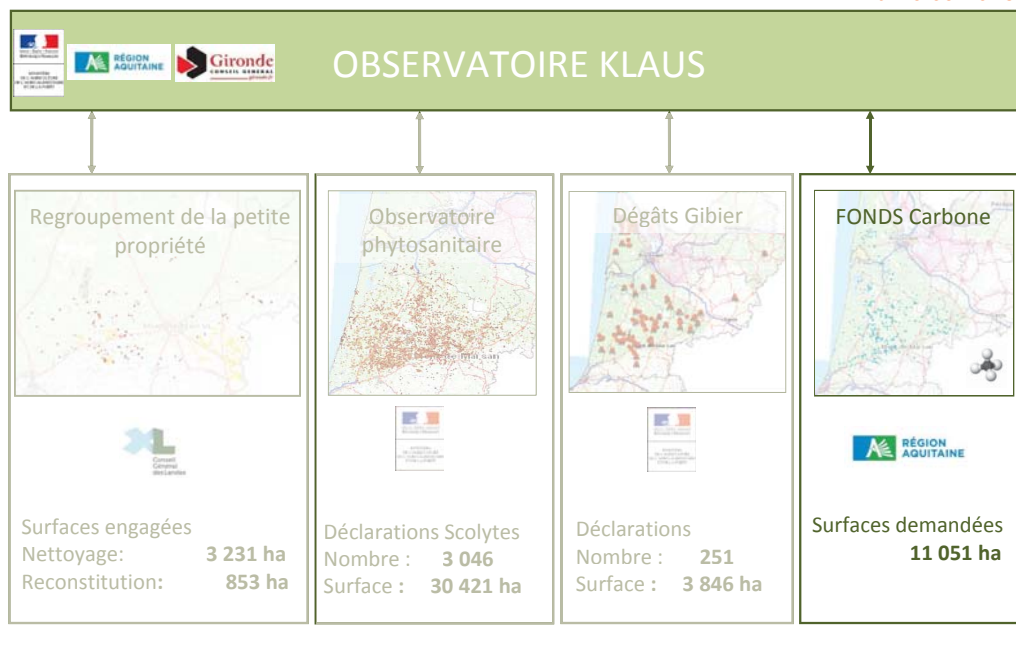
ASSAINISSEMENT

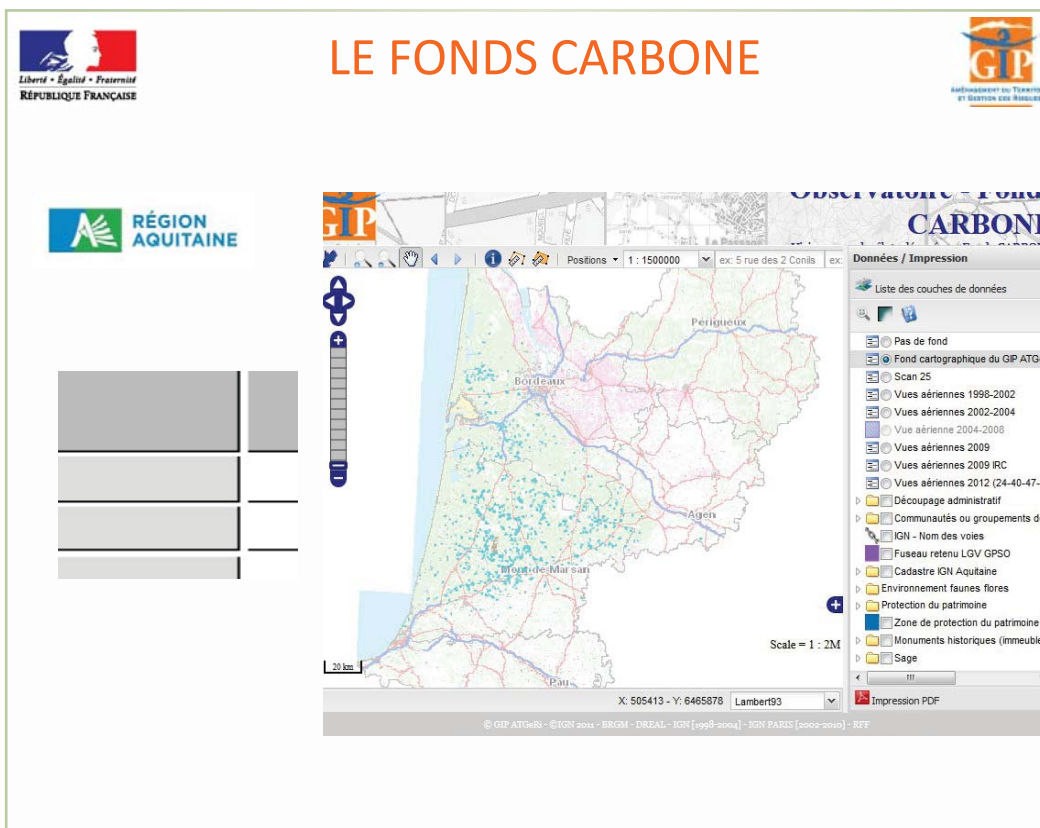


Kilométrage de fossés d'assainissement cartographiés: près de 1 700 km

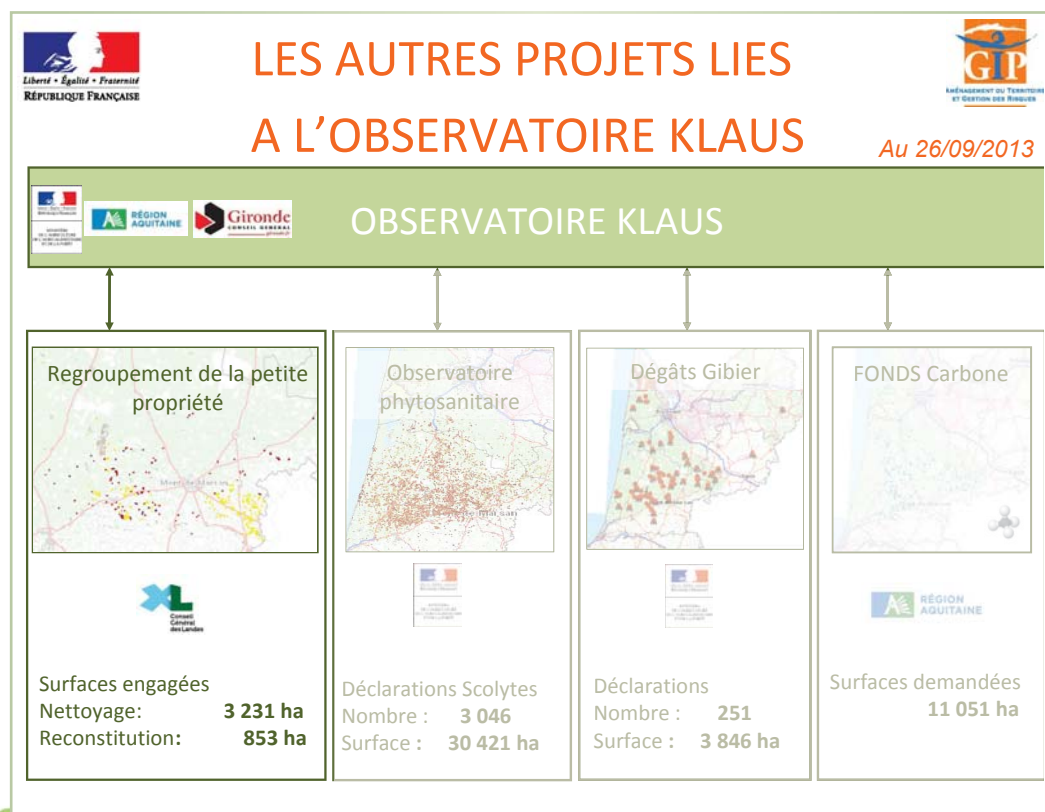
LES AUTRES PROJETS LIES A L'OBSERVATOIRE KLAUS

Au 26/09/2013





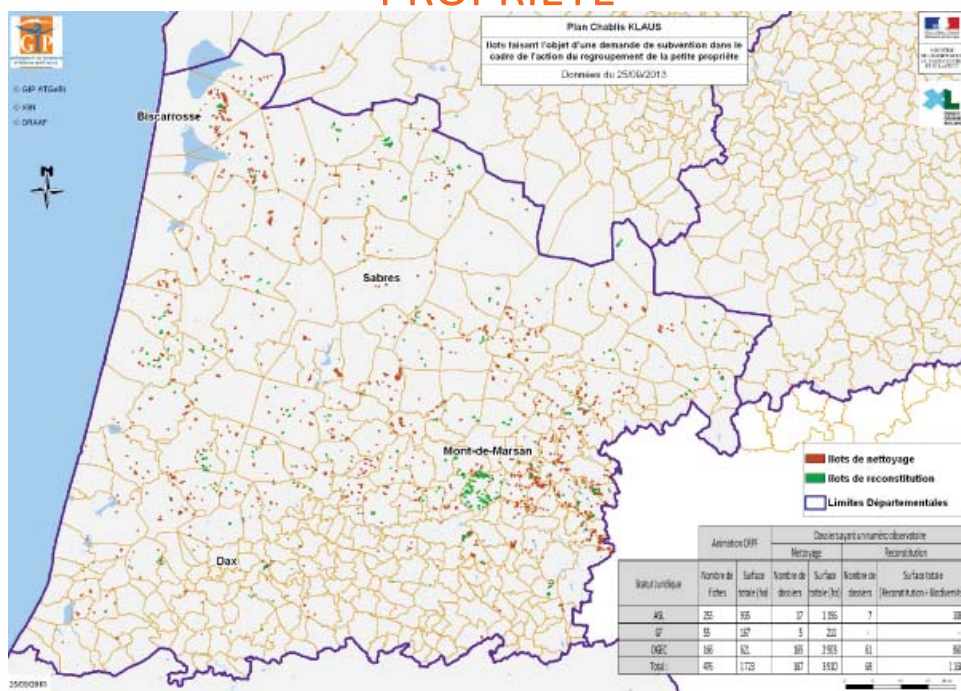
D'un point de vue environnemental, 1617 ha ont été réservés à la biodiversité, 1700 Km de fossés d'assainissement ont été créés ; 11 000 ha relèvent du fonds carbone.



Le rôle premier de l'observatoire Klaus dans le cadre du plan Chablis est d'identifier les parcelles qui peuvent bénéficier d'aide pour le nettoyage ou la reconstitution des surfaces.

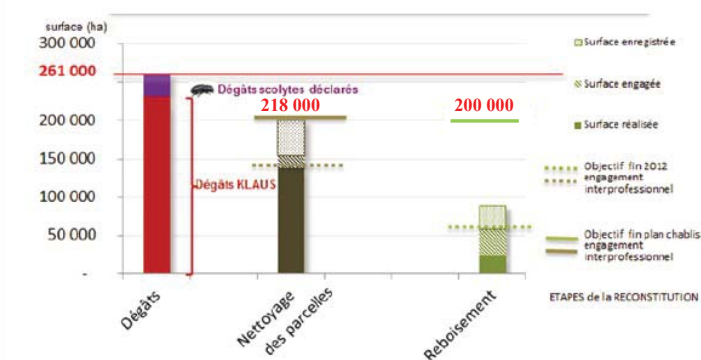
La tempête Klaus associée aux dégâts

LE REGROUPEMENT DE LA PETITE PROPRIÉTÉ



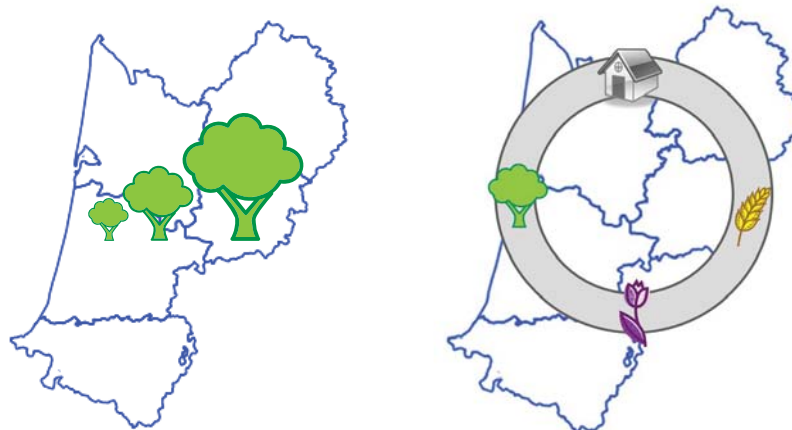
PILOTAGE DU PLAN CHABLIS

Données du 26/09/2013



	N	R	Montant
Dossiers créés au GIP ATGeRi	195 700 ha	119 400 ha	
Dossiers engagés	155 710 ha	90 165 ha	322,8 m€
Dossiers réalisés	137 431 ha	48 521 ha	250 m€
Dossiers en File d'attente (intégrés non engagés)	30 050 ha	19 981 ha	
Estimation des montants en Attente (m€)	42,7 m€	25,2 m€	67,8 m€

De l'observation de la forêt à L'observation de la consommation de l'espace



1.1.2 - Observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU)

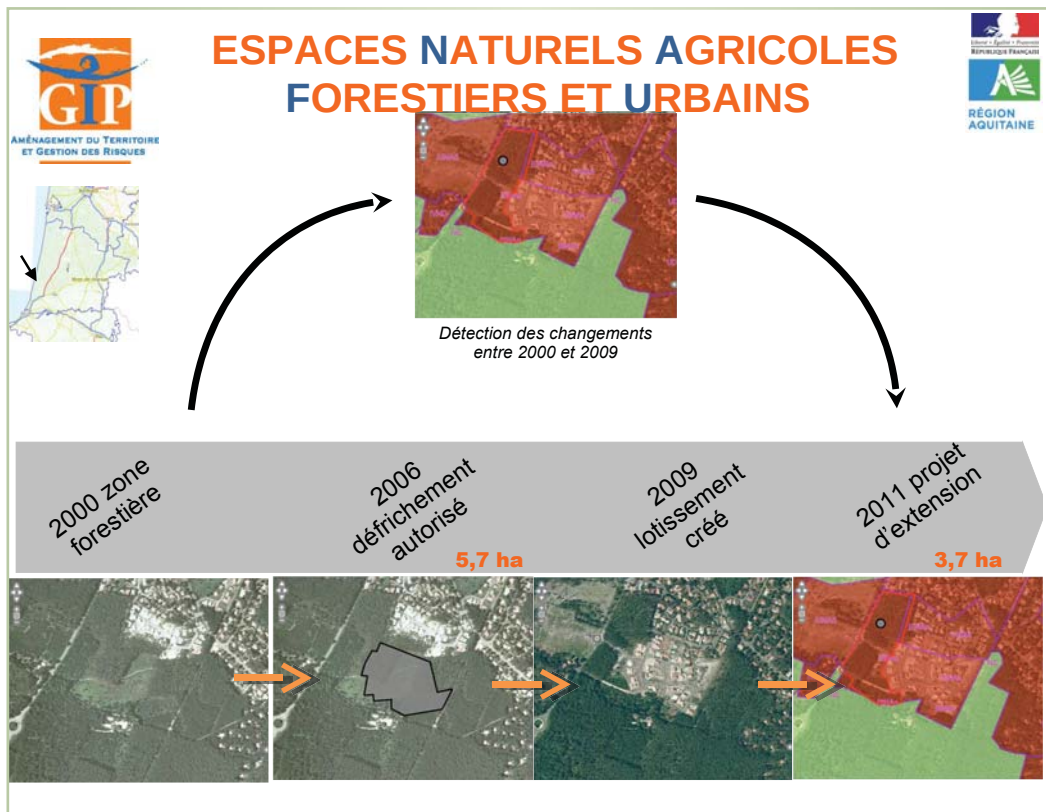
Le suivi du défrichement et le suivi de l'occupation des sols sont des données importantes pour suivre la consommation des espaces. Il est notamment important de pouvoir savoir quelle surface forestière se transforme en surface urbaine.

Les documents d'urbanisme prévoient 11 000 ha de surface à urbaniser sur les

territoires littoraux (Gironde et Landes) ce qui représente 20 ans de réserve foncière.

Depuis 2009 on constate une augmentation de la population supérieure à l'augmentation de la surface urbanisée ce qui semble montrer un ralentissement de l'étalement urbain.







APPORTS DU NAFU





*Utilité à travers
l'exemple de la consommation forestière*



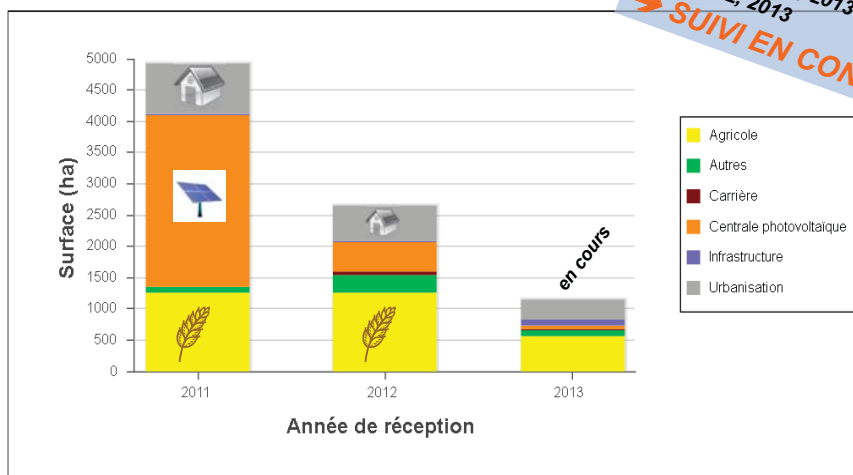
- DES INTERROGATIONS LOCALES FORTES
- UN CHANTIER PRIORITAIRE : LE SUIVI DU
DEFRICHEMENT
- UN CADRE PLUS GLOBAL DE SUIVI CONSOMMATION
DES ESPACES
- VERS DE NOUVELLES LECTURES DU TERRITOIRE



PRE-DOSSIERS : INDICATEURS DE LA PRESSION

Données saisies :
• 33 : à partir d'octobre 2012
• 40 : 2011, 2012, 2013
• 47 : 2012, 2013

→ SUIVI EN CONTINU

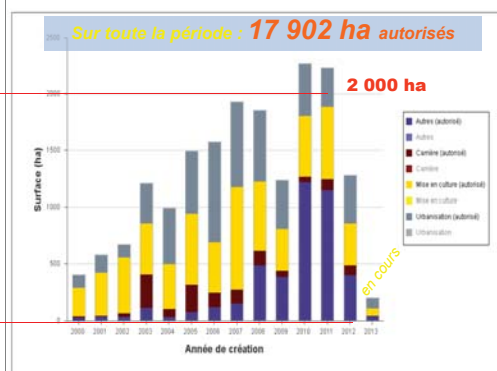
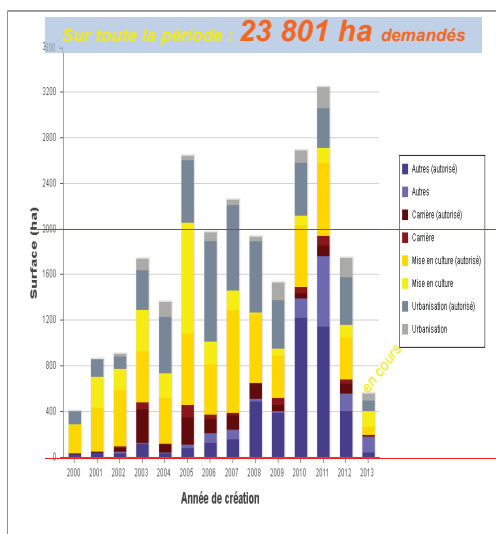


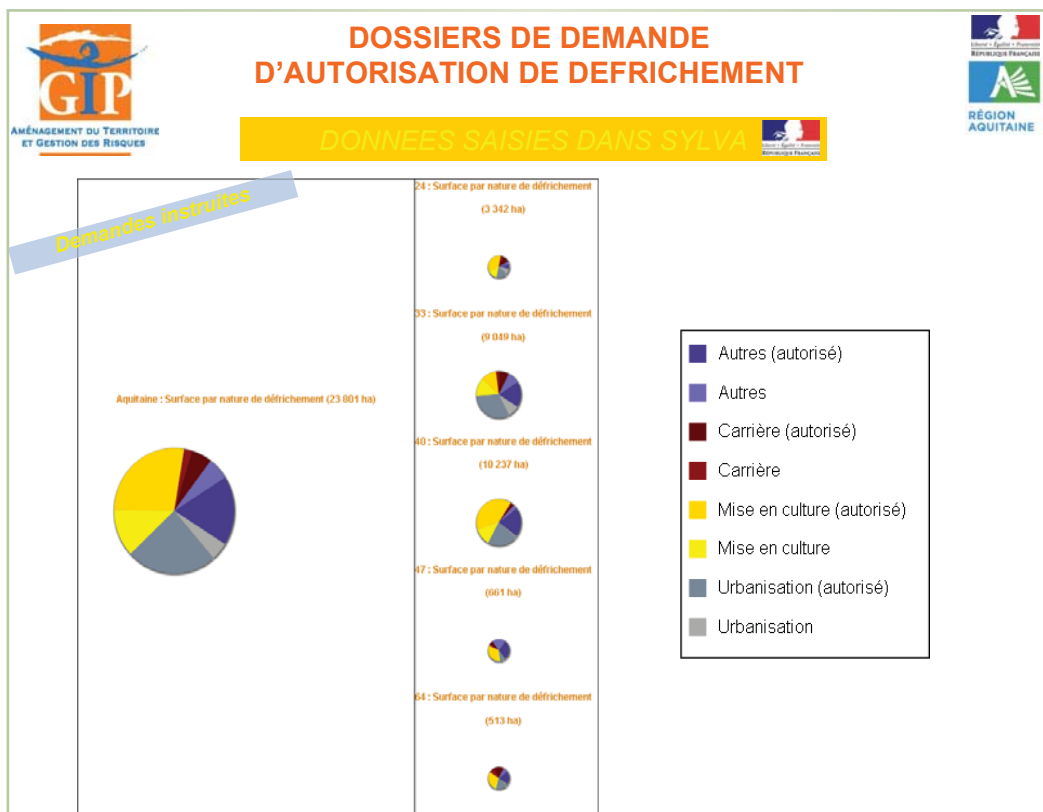
DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

DONNÉES SAISIÉS DANS SYLVA

Toutes demandes
confondues

Demandes autorisées
uniquement







AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GESTION DES RISQUES

APPORTS DU NAFU



RÉGION
AQUITAINE



*Utilité de l'outil à travers
l'exemple de la consommation forestière*



- DES INTERROGATIONS LOCALES FORTES
- UN CHANTIER PRIORITAIRE : LE SUIVI DU DEFRICHEMENT
- UN CADRE PLUS GLOBAL DE SUIVI DE L'OCCUPATION DES SOLS
- VERS DE NOUVELLES LECTURES DU TERRITOIRE



SUIVI GENERAL DE L'OCCUPATION DU SOL

SUIVI NAFU - Synthèse croisée entre 2 millésimes

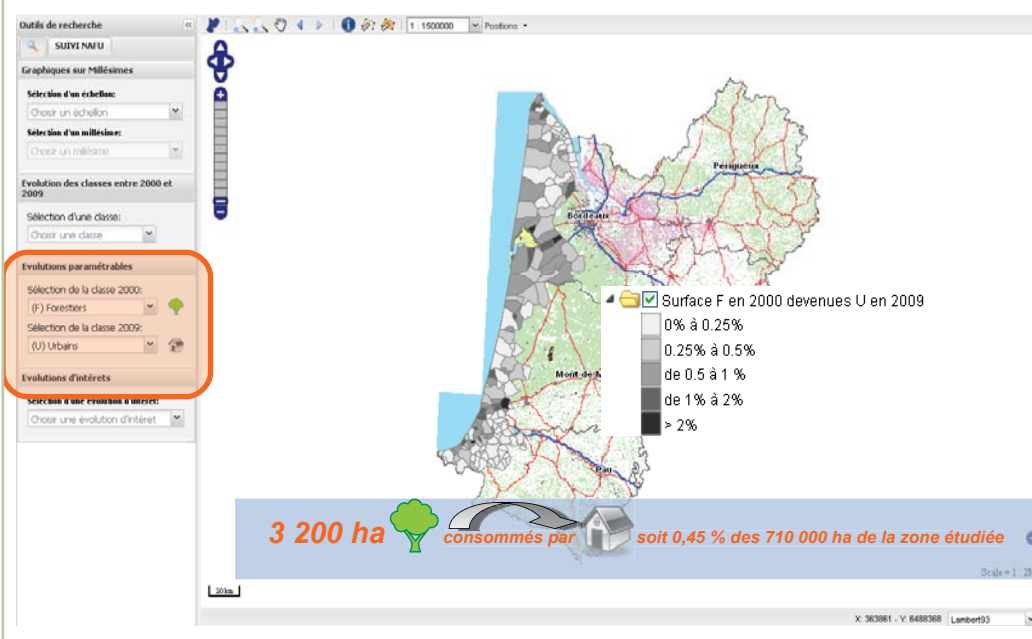
Choix de l'année du millésime en X : Millésime 2000

Choix de l'année du millésime en Y : Millésime 2009

Choix du département : Tous les départements

Occupation du Sol 2000 (ha)		Occupation du Sol 2009 (ha)				Total 2009 (ha)
		Forêts	Champs	Urbanisation	Autres	
Forêts	53 171.64	767.32	344.57	261.08		53 854.80
Champs	678.99	131 570.17	506.25	3 121.13		132 238.50
Urbanisation	286.32	1 603.81	162 805.30	3 197.42		459 646.68
Autres	62.75	116.22	113.64	51 855.50		64 722.13
Total 2000 (ha)	54 199.70	134 057.52	463 769.76	58 435.13		710 582.26

SUIVI GENERAL DE L'OCCUPATION DU SOL



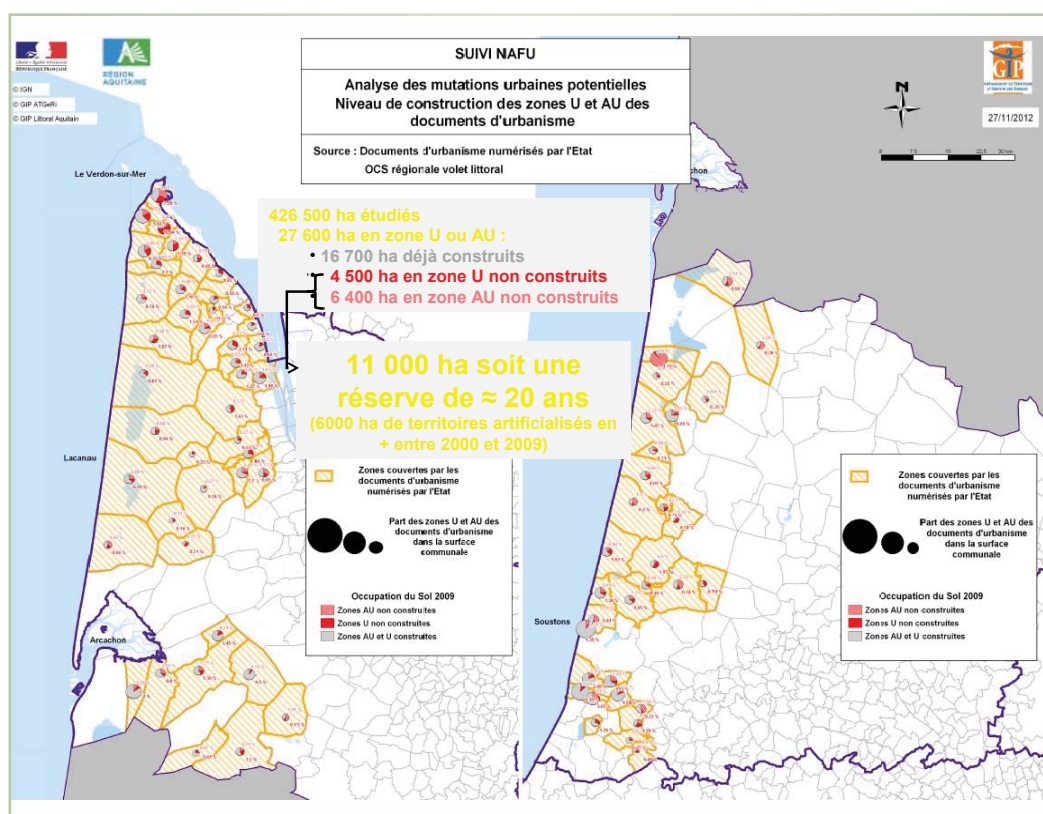
APPORTS DU NAFU

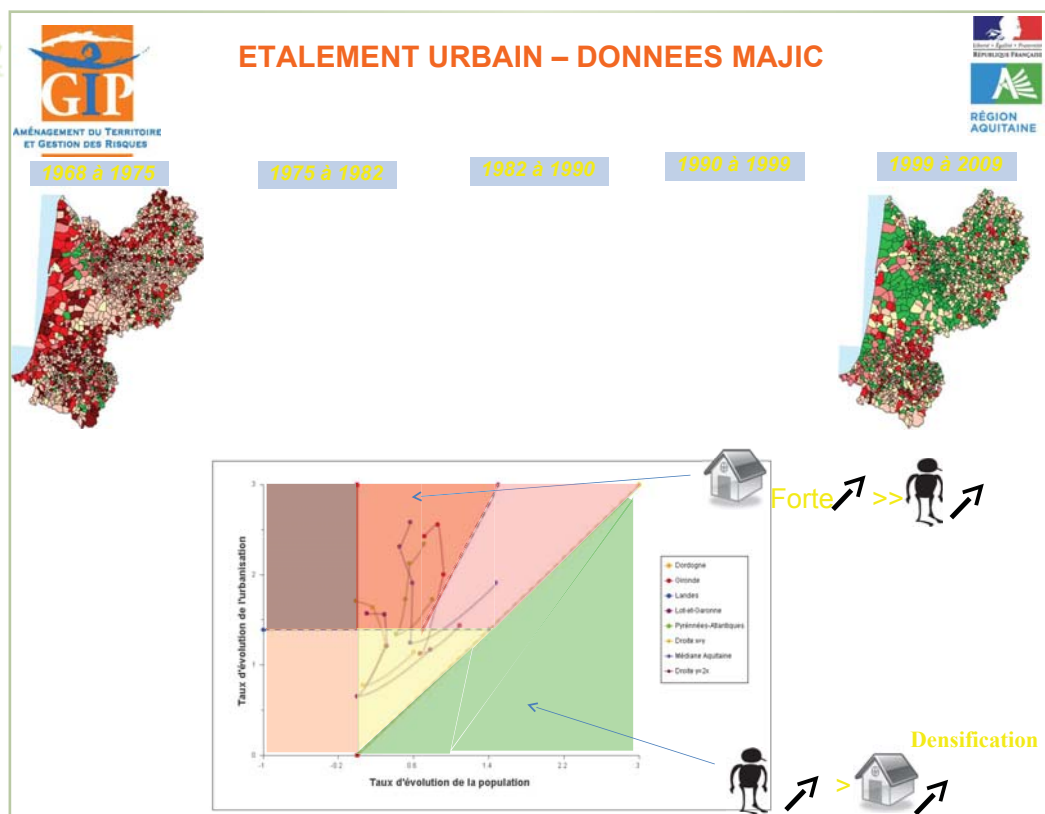
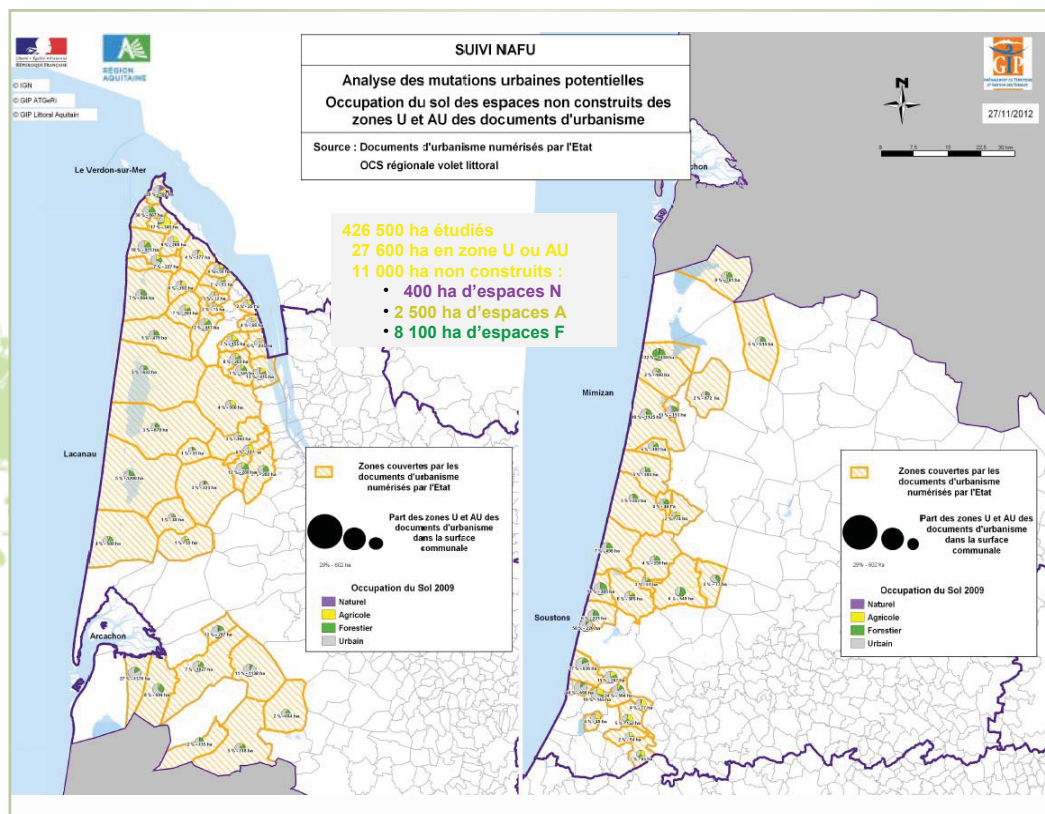


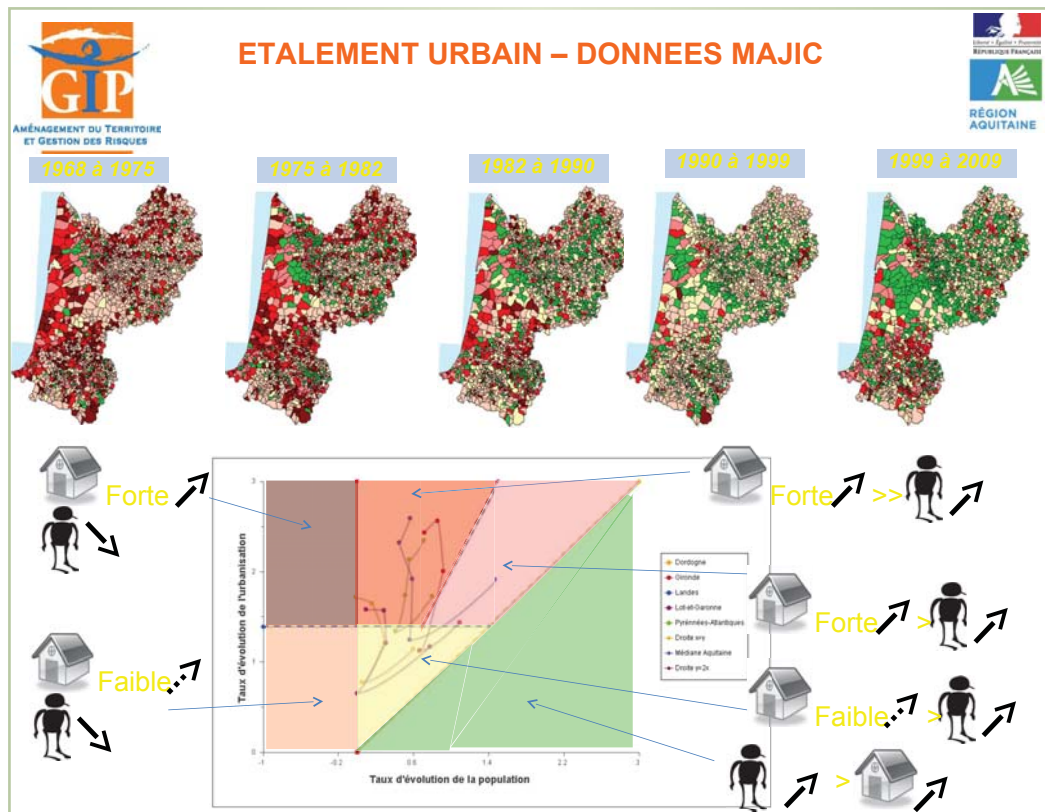
*Utilité à travers
l'exemple de la consommation forestière*



- DES INTERROGATIONS LOCALES FORTES
- UN CHANTIER PRIORITAIRE : LE SUIVI DU DEFRICHEMENT
- UN CADRE PLUS GLOBAL DE SUIVI CONSOMMATION DES ESPACES
- VERS DE NOUVELLES LECTURES DU TERRITOIRE







MERCI DE VOTRE ATTENTION

Logos: GIP AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES, RÉGION AQUITAINE, République Française, OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Two maps of Aquitaine showing urban sprawl patterns:

- Left map: Shows urban sprawl (ETALEMENT URBAIN) with green trees and a house icon.
- Right map: Shows urban sprawl (ETALEMENT URBAIN) with a house icon and a person icon.

Logos at the bottom:

- European Union
- Région Aquitaine
- DFC
- SDIS
- Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes
- SDIS 64
- Office National des Forêts

Christian Pinaudeau (SYSSO) veut préciser et illustrer l'exposé : il est prévu de reboiser 200000 hectares ce qui représente 20 fois la surface de la ville de Paris. 3000 hectares ont été défrichés pour l'urbanisation ce qui équivaut à la surface de la ville de Bordeaux.

Il faut illustrer l'intervention précédente par ces images pour que ce soit plus parlant pour une personne qui ne connaît pas le sujet.

Jean-Pierre Thibault : Il serait souhaitable que le GIP ATGéRi puisse étendre à l'ensemble du massif forestier le dispositif d'observation précis de l'occupation des sols déjà réalisé sur le littoral.

*Je passe à présent la parole à **Alain Bailly** responsable du pôle Biotechnologie Sylviculture avancée pour évoquer l'étude prospective sur l'état de la ressource.*

1.2 - Etudes Ressources présentées par Alain Bailly, responsable du pôle Biotechnologie Sylviculture Avancée - FCBA

L'étude fait l'état des lieux de la ressource forestière fin 2011, à partir des données de l'IGN et en tenant compte des dégâts de la tempête Klaus et de ceux de l'attaque de scolytes qui a suivi.

Cet état des lieux est présenté pour trois massifs Aquitain, le Massif des landes de Gascogne, le massif Adour Pyrénées et le massif Dordogne Garonne.

A partir de cet état lieux fin 2011 et en intégrant les itinéraires sylvicoles définis par les différents acteurs de terrain nous avons pu calculer la ressource disponible sur la période 2012-2025.

En parallèle les industriels du bois d'œuvre, du bois d'industrie et du bois énergie ont précisé leurs besoins sur cette même période pour pouvoir mettre en parallèle les disponibilités et besoins.

Quatre périodes ont été différenciées :

2012-2015 : reboisement et disponibilité par le déstockage des bois arrosés

2015-2017 : fin du plan chablis et plus de déstockage

2018-2020 : période de transition avant production des boisements réalisés après la tempête MARTIN

2020-2025 : entrée en production des boisements réalisés après la tempête MARTIN

Pour ce qui concerne le pin maritime dans le Massif des landes de Gascogne, 40% du volume sur pieds se situe dans les peuplements âgés de plus de 45 ans., alors que l'âge moyen d'une coupe finale est aujourd'hui de 40 à 45 ans. Dans le scénario qui reproduit ce qui a été fait entre 1999 et 2009, l'offre sera inférieure à la demande industrielle à partir de la fin du déstockage, soit en 2016. Un scénario extrême à rotation plus courte et récolte accrue dans les peuplements âgés de plus de 45 ans a été présenté.

Incidence de la tempête de janvier 2009 sur la disponibilité en bois de la région Aquitaine à l'horizon 2025

Restitution finale

ETUDE de la RESSOURCE et des DISPONIBILITES en bois



Alain BAILLY
Sébastien CAVAGNAC
Alain THIVOLLE-CAZAT



Antoine COLIN
Fabienne BENEST
Pierre LAMBERT



Céline MEREDIEU
Thierry LABBE



Sébastien DROUINEAU
Henri HUSSON



Etude de la ressource forestière et de la disponibilité en bois en Aquitaine à l'horizon 2025

Page 1

Financements

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

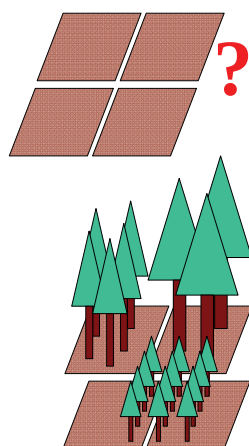


Etude de la ressource forestière et de la disponibilité en bois en Aquitaine à l'horizon 2025

Page 2

Méthodologie

1) État des lieux des forêts



- Analyse des données de l'inventaire forestier IGN,
- Compléments GIP ATgERI et Sertit pour le Massif landais
- Simulations croissance et récolte pour le Massif landais : fin 2011

Méthodologie

1) État des lieux des forêts

→ 3 réunions de massif pour définir les indicateurs et cartes à calculer

→ Document de synthèse téléchargeable depuis le 1er août 2012
152 p. + annexes.

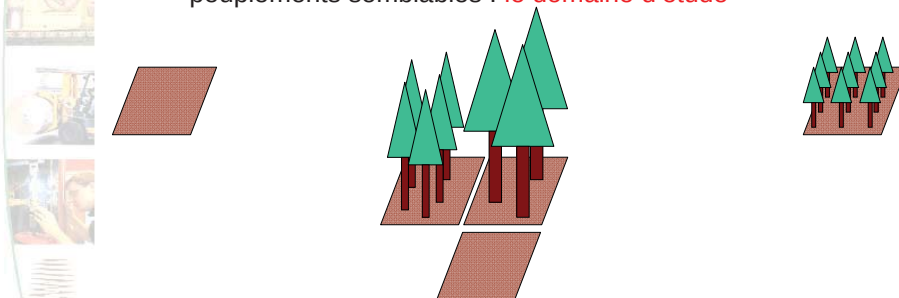
- ✓ Serveur : <ftp2.ign.fr>
- ✓ Utilisateur : ERDF_Aquitaine
- ✓ Mot de passe : ERDF_Aquitaine

→ Note de synthèse (10p.) diffusée le 19 octobre 2012.
Version mise à jour téléchargeable sur le même site.

Méthodologie

2) Évolution de la ressource forestière

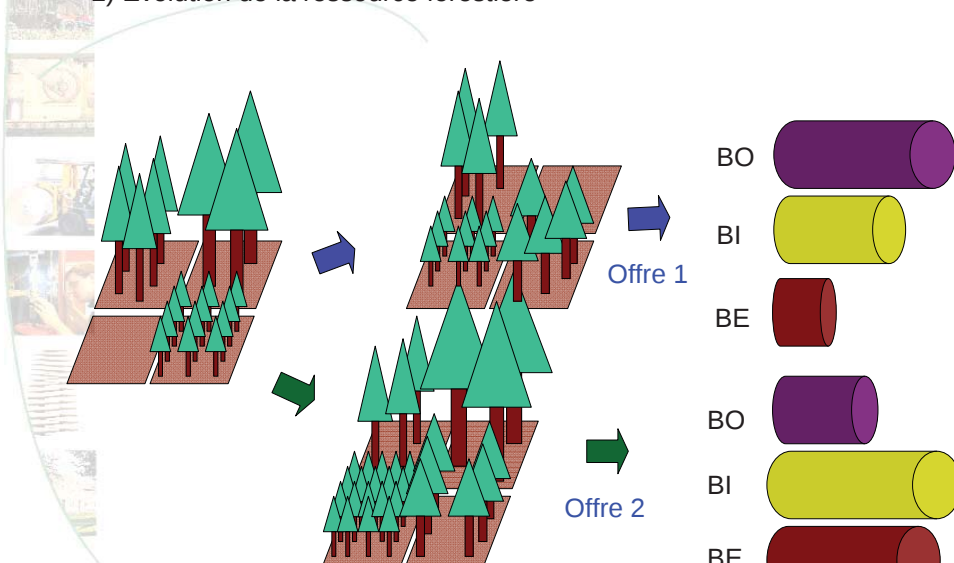
→ Définition d'une unité pour la simulation de l'évolution de peuplements semblables : **le domaine d'étude**



→ Définition d'itinéraire(s) sylvicole(s) par domaine d'étude

Méthodologie

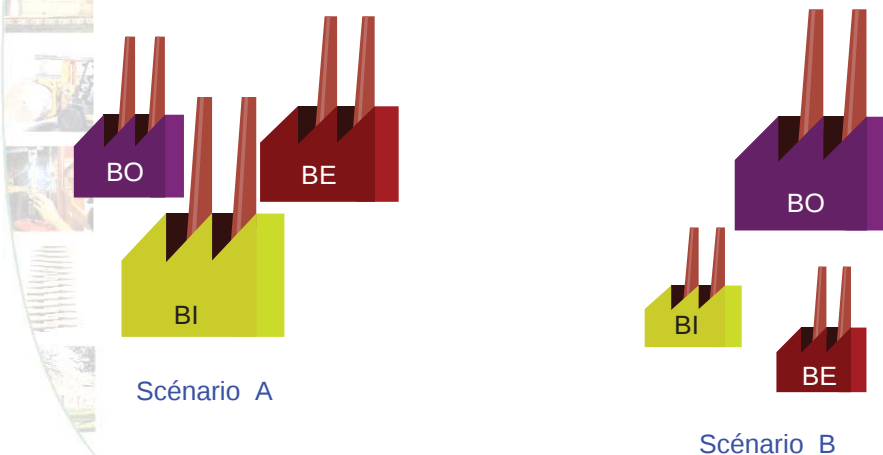
2) Évolution de la ressource forestière



Méthodologie

3) Consommation industrielle et bois énergie

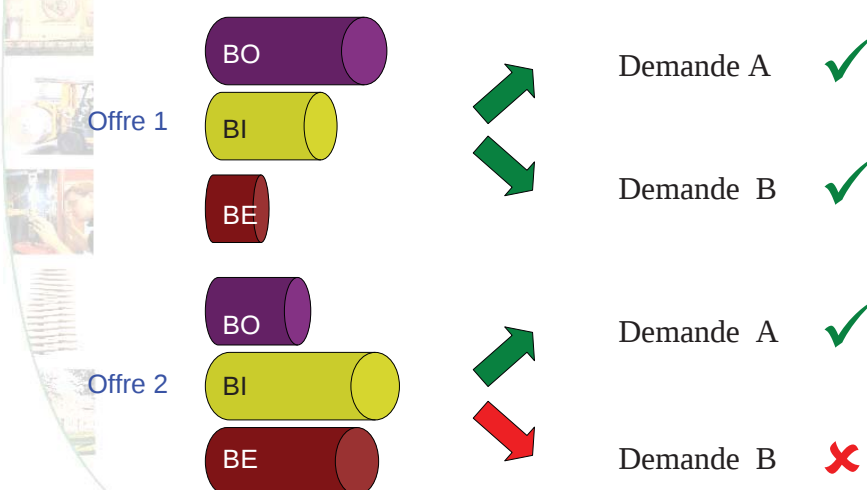
⇒ Calcul de la demande en fonction de différents scénarios économiques



Méthodologie générale

4) Équilibre offre demande

⇒ Quelle adéquation entre disponibilité et besoins ?



Méthodologie

2) Évolution de la ressource forestière

→ Définition d'itinéraire(s) sylvicole(s) par domaine d'étude

- critères de coupes d'éclaircie et d'amélioration
- critères de coupe rase et de coupe de régénération

→ Calcul de la disponibilité par domaine d'étude

Volumes, âge, dimensions des arbres qui sortent en fonction du scénario défini

→ Agrégation des résultats à une échelle pertinente

- Géographique
- Essence
- Groupe d'essences
- Scénario de massif
- ...



Méthodologie

2) Évolution de la ressource forestière

Disponibilité totale : ce qui est récolté suivant les scénarios considérés.

Perte d'exploitation

Disponibilité technico-économique : ce qui est récoltable en tenant compte des conditions d'exploitation

Filtres sociaux
Filtres environnementaux

Disponibilité nette : ressource potentiellement accessible



Méthodologie

2) Évolution de la ressource forestière

Disponibilité totale : ce qui est récolté suivant les scénarios considérés.

Perte d'exploitation

Disponibilité technico-économique : ce qui est récoltable en tenant compte des conditions d'exploitation

Filtres sociaux
Filtres environnementaux

Disponibilité nette : ressource potentiellement accessible
Approchée par des scénarios « type »

Méthodologie

2) Évolution de la ressource forestière

Périodes étudiées

2012-2015

2016-2017

2018-2020

2021-2025



Durée du plan Chablis

Méthodologie

3) Consommation industrielle et bois énergie

- Pin maritime hors BE: définition des scénarios de demande en concertation avec la FIBA
- BE toutes essences : définition des scénarios de demande en concertation avec la FEDENE, la DRAAF, la cellule Biomasse
- Autre essences/Autres produits : évaluation de la demande à partir des EAB

Décision COPIL : l'étude se limite à la demande des industries aquitaines



Méthodologie

4) Équilibre offre demande

Pour ce bilan, le comité de pilotage a défini **différents scénarios** par l'assemblage d'hypothèses d'évolution des variables suivantes :

- la gestion des peuplements actuellement en production
- la gestion des peuplements âgés
- la gestion des jeunes peuplements, qui ne sont pas encore éclaircis
- le rythme de réalisation des travaux de nettoyage et d'exploitation des chablis
- le rythme de reboisement après la tempête Klaus
- le rythme de déstockage des bois issus des chablis de la tempête Klaus et conservés sous arrosage
- l'évolution des demandes industrielles en bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie
- le taux de mobilisation des souches et des menus bois sur les coupes rases et les coupes d'éclaircies
- les coefficients de conversion
- les pertes de bois au moment de l'exploitation
- ...



Méthodologie

4) Équilibre offre demande

En distinguant le cas du pin maritime et le cas des autres essences

Deux scénarios présentés :

- Scénario type
- Autre scénario

Résultats pin maritime

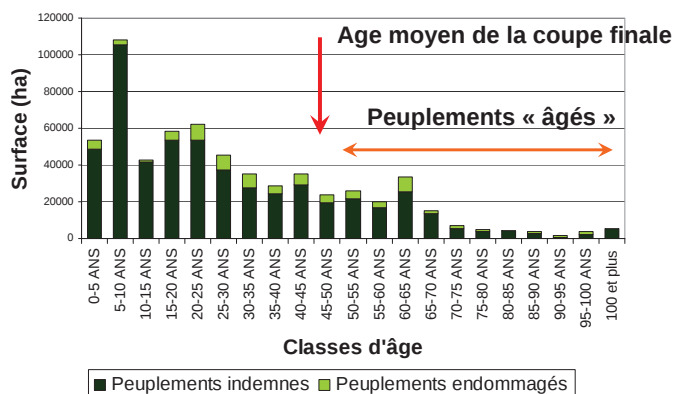
• La surface en pin maritime (fin 2011)

Types de peuplements	Surface (milliers d'ha)	Volume sur pied (millions m ³)
Peuplements en production	549 ± 32	82 ± 8
Peuplements indemnes	458 ± 31	74 ± 8
Massif des Landes de Gascogne	369 ± 26	62 ± 7
Autres Massifs ⁽¹⁾	89 ± 13	12 ± 3
Peuplements endommagés	91 ± 15	8 ± 2
Peuplements non en production	326 ± 26	8 ± 2
Peuplements très endommagés à reconstituer	72 ± 13	8 ± 2
Jeunes peuplements	129 ± 17	
Terrains à reboiser	125 ± 17	
TOTAL	875 ± 35	90 ± 8

(1) Dordogne Garonne y compris la Double saintongeaise en Charente Maritime, Adour Pyrénées.

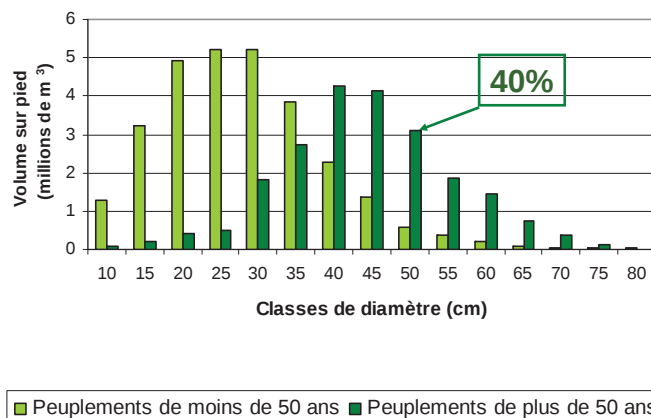
Résultats pin maritime

- Distribution des surface par classes d'âge après la tempête (fin 2011)



Résultats pin maritime

- Distribution des volumes sur pied par classes de diamètre (fin 2011)



Résultats pin maritime

• Hypothèses scénario « type »

Gestion des peuplements forestiers

Peuplements en production (indemnes ou endommagés) : Taux d'intervention en éclaircie et en coupes rases constatés sur le massif de pin maritime en Aquitaine dans chaque classe d'âge pendant la période 2003 - 2006.

Peuplements très endommagés à reconstituer :

- Récolte et reconstitution de 80 % des peuplements sur la période 2012-2015,
- Récolte et reconstitution de 10 % supplémentaires sur la période 2016-2017,
- Aucune récolte ni reconstitution sur les 10% restants.

Jeunes peuplements : Sylviculture classique qui prévoit une entrée en production selon la sylviculture moyenne définie dans le cadre de l'étude du GIP ECOFOR (4 éclaircies, coupe rase à 45 ans).

Terrains à reboiser : Reboisement pendant la période 2012-2015 conformément aux engagements du plan chablis. Ils subissent ensuite une sylviculture classique



Résultats pin maritime

• Hypothèses scénario « type »

Mobilisation des souches et menus bois

Menu bois :

- Récolte dans les coupes rases seules
- 15 tonnes brutes /ha à 55 % de siccité soit 8,26 ts/ha
- Taux de recouvrement de 50 % (part des coupes où leur récolte sera effectivement réalisée)

Souches :

- Récolte dans les coupes rases seules,
- 40 tonnes brutes /ha à 63 % de siccité soit 25,2 ts/ha,
- Taux de recouvrement de 50 %,
- Peuplements très endommagés à reconstituer exclus,

Le pouvoir calorifique de la matière sèche des souches et menu bois étant comparable à celle du bois (5 MWh/ts), on a converti les quantités de souches et menu bois en m³ équivalent bois rond de siccité 46 % et de masse volumique de 0,88 t/m³ (Mémento FCBA)

Mobilisation des bois stockés sous aspersion

Déstockage des stocks présents au 31/12/2011 sur la période 2012-2015



Résultats pin maritime

• Hypothèses scénario « type »

Demande de la Région Aquitaine en pin maritime par usage et produit

- Recensement de la FIBA
- Analyse de la DRAAF Aquitaine et de la FEDENE sur les projets énergie
- Capacité de production de l'ensemble des usines de première transformation d'Aquitaine et aux projets relatifs au bois énergie en cours de démarrage et certains d'être démarrés sur la période considérée
- Ne comprennent pas les demandes des régions limitrophes de l'Aquitaine, ni les projets énergie hypothétiques ou en attente de démarrage
- Produits connexes : moyenne constatée dans les usines de trituration d'Aquitaine de 1999 à 2009 en pourcentage de l'approvisionnement (FIBA) (27% variant de 24% à 31%, soit 1,2 millions de tonnes)

Résultats pin maritime

• Bois ronds scénario « type »

	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilités (milliers m³/an)	8 050	5 030	4 730	4 730
Total provenant de la récolte forestière	6 210	5 030	4 730	4 730
Peuplements indemnes	4 460	4 720	4 730	4 720
Massif des Landes de Gascogne	3 780	4 140	4 230	4 270
Autres Massifs	680	580	500	450
Peuplements fortement endommagés	1 750	310		
Jeunes peuplements				10
Déstockage des stocks de bois sous arrosage	1 840			
Demandes (milliers m³/an)	7 600	7 700	7 800	7 950
- Bois d'œuvre	3 650	3 650	3 650	3 650
- Bois Industries	3 700	3 700	3 700	3 700
- Bois Énergie	250	350	450	600
Équilibre (milliers m³/an)	+ 450	- 2 670	- 3 070	- 3 220
	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilités provenant de la récolte forestière (milliers m³/an)	6 210	5 030	4 730	4 730
Bois d'œuvre (dont déstockage)	3 750 (900)	3 040	2 940	3 150
Bois d'industrie / Bois énergie (dont déstockage)	2 460 (940)	1 990	1 790	1 580

Résultats pin maritime

• Connexes scénario « type »

	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilités (milliers m³/an)	2 040	2 040	2 040	2 040
- Ecorces	900	900	900	900
- Connexes de l'industries du sciage	1 050	1 050	1 050	1 050
- Connexes de l'industries du déroulage	90	90	90	90
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	2 320	2 470	2 620	2 770
- Écorces support de culture, décoration ⁽¹⁾	370	370	370	370
- Industries de la trituration	1 350	1 350	1 350	1 350
- Bois Énergie	600	750	900	1 050
Équilibre (milliers m³ eq. bois rond/an)	- 280	- 430	- 580	- 730

(1) Source : Chambre Syndicale des Améliorants Organiques et Supports de culture

- Estimation de la production de connexes :
 - Volume écorce/ volume entrée usine : 0.25 (Mémento FCBA).
 - Rendement sciage : volume scié/volume entrée usine = 0.44, (GIP ECOFOR)
 - Rendement déroulage : volume déroulé/ volume entrée usine = 0.415 (GIP ECOFOR)

Résultats pin maritime

• Rémanents scénario « type »

	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilités (milliers m³ eq. bois rond/ an)	500	460	420	400
Menu bois	180	160	130	110
Souches	320	300	290	290
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	280	330	350	400
- Bois Énergie	280	330	350	400
Équilibre (milliers m³ eq. bois rond/an)	+ 220	+ 130	+ 70	± 0

Résultats pin maritime

• Synthèse scénario « type »

	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Bois rond				
Disponibilités (milliers m³ / an)	8 050	5 030	4 730	4 730
Demandes (milliers m³ / an)	7 600	7 700	7 800	7 950
- Bois d'œuvre	3 650	3 650	3 650	3 650
- Bois Industries	3 700	3 700	3 700	3 700
- Bois Énergie	250	350	450	600
Connexes				
Disponibilités (milliers m³ eq. bois rond / an)	2 040	2 040	2 040	2 040
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	2 320	2 470	2 620	2 770
- Écorces support de culture, décoration	370	370	370	370
- Bois Industries	1 350	1 350	1 350	1 350
- Bois Énergie	600	750	900	1 050
Rémanents				
Disponibilités (milliers m³ / an)	500	460	420	400
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	280	330	350	400
- Bois Énergie	280	330	350	400
Équilibre (milliers m³ eq. bois rond / an)	+ 390	- 2 970	- 3 580	- 3 950

Résultats pin maritime

• Hypothèses scénario « extrême »

A partir de la seconde période (2016-2017) :

Gestion des peuplements forestiers :

- Coupe rase à 25 ans

Gestion des peuplements agés :

- 70% des peuplements de plus de 30 ans passés en coupe rase

Demande industrielle :

- Baisse de 1 millions de m³ de demande en BO
- Baisse de demande de 1 million de m³ de BI

Autres hypothèses inchangées

Résultats pin maritime

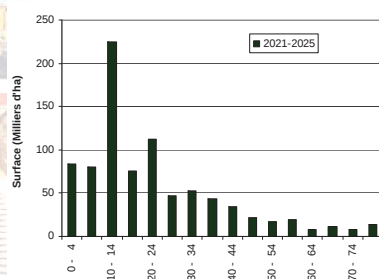
• Synthèse scénario « extrême »

	2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Bois rond				
Disponibilités (milliers m³ / an)	8 050	8 300	6 800	7 200
Demandes (milliers m³ / an)	7 600	6 500	5 800	5 950
- Bois d'œuvre	3 650	3 150	2 650	2 650
- Bois Industries	3 700	3 200	2 700	2 700
- Bois Énergie	250	350	450	600
Connexes				
Disponibilités (milliers m³ eq. bois rond / an)	2 040	1 760	1 480	1 480
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	2 320	2 120	2 090	2 240
- Écorces support de culture, décoration	370	370	370	370
- Bois Industries	1 350	1 000	820	820
- Bois Énergie	600	750	900	1 050
Rémanents				
Disponibilités (milliers m³ / an)	500	1 500	1 100	1 100
Demandes (milliers m³ eq. bois rond/an)	280	330	350	400
- Bois Énergie	280	330	350	400
Équilibre (milliers m³ eq. bois rond / an)	+ 390	+ 2 410	+ 1 140	+ 1 140

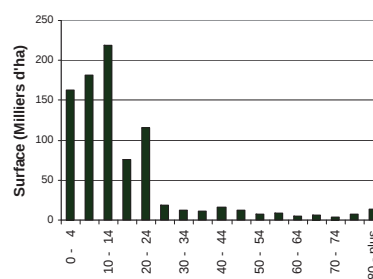
Résultats pin maritime

• Surfaces par classe d'âge en 2025

Scénario « type »



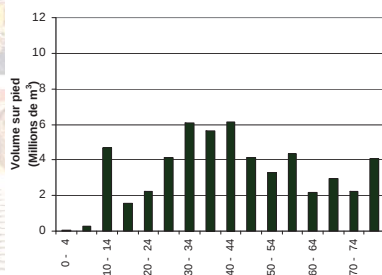
Scénario « extrême »



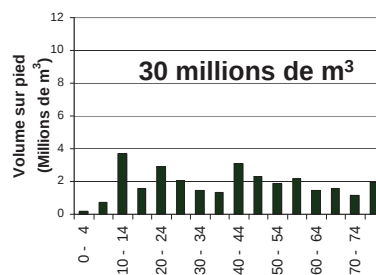
Résultats pin maritime

• Volume sur pied par classe d'âge en 2025

Scénario « type »



Scénario « extrême »



Résultats autres espèces

• La surface forestière (2008)

Massifs	Type de peuplements	Surface (milliers dha)	Volume sur pied (millions m³)
Dordogne Garonne	Peuplements feuillus	410 ± 23	60 ± 6
	Peuplements résineux (hors PM)	66 ± 12	8 ± 2
	Total	476 ± 22	68 ± 6
Landes de Gascogne	Peuplements feuillus	140 ± 20	11 ± 3
Pyrénées Adour	Peuplements feuillus	247 ± 17	42 ± 4
	Peuplements résineux (hors PM)	21 ± 9	6 ± 2
	Total	279 ± 18	48 ± 5
Total Général Aquitaine		895	127

Résultats autres espèces

• Répartition par type de bois (2008)

Groupes d'essences (Volumes sur pied milliers m ³)	PB Ø ≤ 20 cm	BM Ø 25 cm à 35 cm	GB Ø 40 à 65 cm	TGB Ø 65 cm et plus	Total
Chênes nobles	5,7 ± 1,0	18,3 ± 2,0	10,2 ± 1,4	4,7 ± 1,0	38,9 ± 4,3
Hêtre	1,3 ± 0,4	5,7 ± 1,2	4,0 ± 0,9	2,2 ± 0,6	13,3 ± 2,4
Frêne	1,2 ± 0,5	1,7 ± 0,5	0,2 ± 0,1	n.s.	3,2 ± 1,0
Châtaignier	10,5 ± 1,9	7,5 ± 1,4	0,9 ± 0,3	0,8 ± 0,3	19,7 ± 3,0
Feuillus précieux	1,3 ± 0,3	0,8 ± 0,3	n.s.	n.s.	2,2 ± 0,5
Autres feuillus	18,0 ± 2,0	18,2 ± 2,0	3,5 ± 0,8	1,1 ± 0,7	40,8 ± 4,2
Total feuillus	37,9 ± 3,0	52,3 ± 3,7	18,9 ± 1,9	9,0 ± 1,4	118,1 ± 8,3
Sapin-épicéa	0,5 ± 0,4	1,1 ± 0,5	0,8 ± 0,4	0,5 ± 0,3	2,8 ± 1,5
Autres résineux	1,1 ± 0,5	2,9 ± 1,0	0,4 ± 0,3	n.s.	4,4 ± 1,5
Total résineux	1,6 ± 0,5	4,0 ± 1,1	1,1 ± 0,5	0,5 ± 0,4	7,3 ± 2,0
Total toutes essences	39,5 ± 3,1	56,3 ± 3,8	20,1 ± 1,9	9,5 ± 1,4	125,4 ± 8,6

Résultats autres espèces

• Répartition par massifs (2008)

Groupes d'essences (Volumes sur pied milliers m ³)	Dordogne Garonne	Landes de Gascogne	Adour Pyrénées	Total
Chênes nobles	17,5 ± 2,8	6,9 ± 1,8	14,5 ± 2,4	38,9 ± 4,3
Hêtre	n.s.	0	13,1 ± 2,4	13,3 ± 2,4
Frêne	1,0 ± 0,6	n.s.	2,2 ± 0,7	3,2 ± 1,0
Châtaignier	14,7 ± 2,9	0,7 ± 0,5	4,2 ± 1,0	19,7 ± 3,0
Feuillus précieux	1,2 ± 0,3	n.s.	1,0 ± 0,5	2,2 ± 0,5
Autres feuillus	28,0 ± 3,4	4,5 ± 1,6	8,3 ± 1,5	40,8 ± 4,2
Total feuillus	62,6 ± 5,7	12,2 ± 2,9	43,3 ± 4,4	118,1 ± 8,3
Sapin-épicéa	n.s.	0	2,7 ± 1,4	2,8 ± 1,5
Autres résineux	3,4 ± 1,1	n.s.	n.s.	4,4 ± 1,5
Total résineux	3,6 ± 1,2	n.s.	3,5 ± 1,5	7,3 ± 2,0
Total toutes essences	66,2 ± 5,8	12,4 ± 3,0	46,8 ± 4,6	125,4 ± 8,6

Résultats autres espèces

• Synthèse scénario « maximal »

		2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilité par type de produits (milliers m³ / an)		3 910	3 810	3 770	3 800
Bois d'oeuvre	Peuplements feuillus	460	440	430	430
	Peuplements résineux	60	60	70	70
	Total	520	500	500	500
Bois industrie bois énergie	Peuplements feuillus	2 970	2 900	2 870	2 880
	Peuplements résineux	60	60	60	70
	Total	3 030	2 960	2 930	2 950
Menu bois	Peuplements feuillus	540	530	520	520
	Peuplements résineux	80	80	80	80
	Total	620	610	600	600
Demande par type de produits (milliers m³ / an)		2 210	2 400	2 550	2 700
Bois d'oeuvre	Feuillus	150	150	150	150
	Résineux	40	40	40	40
	Total	190	190	190	190
Bois d'industrie	Feuillus	350	350	350	350
	Résineux	100	100	100	100
	Total	450	450	450	500
Bois bûches pour les ménages		1 410	1 410	1 410	1 410
Bois énergie pour chaufferies		160	350	500	650
Equilibre offre maximale / demande		+ 1 960	+ 1 670	+ 1 480	+ 1 350

Résultats autres espèces

• Hypothèses scénario « type »

Gestion des peuplements forestiers

- Taux de récolte mesuré par l'IGN : intègre les contraintes techniques, économiques et sociales de la mobilisation du bois.

Demande de la région Aquitaine hors pin maritime par usage et produit

- Récolte commercialisée actuelle (Enquête EAB exploitation forestière et scieries – moyenne des résultats 2007 - 2011)
- Demande courante en bois de feu pour les ménages (Enquête logement INSEE / CEREN 2006 : Très forte incertitude)
- Besoins déclarés en bois énergie, hors pin maritime (hors projets non encore en cours de construction – Source DRAAF Aquitaine, FEDENE, Cellule Biomasse).

Résultats autres espèces

• Synthèse scénario « type »

		2012-2015	2016-2017	2018-2020	2021-2025
Disponibilité par type de produits (milliers m³ / an)		2 260	2 200	2 190	2 270
Bois d'oeuvre	Peuplements feuillus	300	290	290	300
	Peuplements résineux	20	20	20	30
	Total	320	310	310	330
Bois industrie bois énergie	Peuplements feuillus	1 560	1 530	1 530	1 590
	Peuplements résineux	30	30	20	20
	Total	1 590	1 560	1 550	1 610
Menu bois	Peuplements feuillus	320	310	300	300
	Peuplements résineux	30	20	30	30
	Total	350	330	330	330
Demande par type de produits (milliers m³ / an)		2 210	2 400	2 550	2 700
Bois d'oeuvre	Feuillus	150	150	150	150
	Résineux	40	40	40	40
	Total	190	190	190	190
Bois d'industrie	Feuillus	350	350	350	350
	Résineux	100	100	100	100
	Total	450	450	450	450
Bois bûches pour les ménages (incertitude très forte sur ce chiffre)		1 410	1 410	1 410	1 410
Bois énergie pour chaufferies		160	350	500	650
Équilibre offre actuelle / demande		+ 50	- 200	- 360	- 430



Etude de la ressource forestière et de la disponibilité en bois en Aquitaine à l'horizon 2025

Page 39

Résultats autres espèces

• Hypothèses scénario « maximal »

Gestion des peuplements forestiers

- Scénario de récolte basé principalement sur le diamètre d'exploitabilité des peuplements feuillus, des peuplements résineux et des taillis tels qu'ils sont pratiqués ou préconisés actuellement : **potentiel maximal** des peuplements dans le cadre de la sylviculture préconisée

Autres hypothèses inchangées



Etude de la ressource forestière et de la disponibilité en bois en Aquitaine à l'horizon 2025

Page 40



Olivier Roger (DRAAF) : La prospective est essentielle pour évaluer les difficultés à venir et définir la stratégie pour y faire face.

Philippe Bodere (DDTM40) : Cette étude sert de socle à la réflexion des professionnels mais ne serait-il pas intéressant de la compléter par un observatoire de suivi permanent de la ressource forestière avec un observatoire des prix ?

Alain Bailly : répond que ce serait intéressant de construire, en Aquitaine, un observatoire dynamique de l'évolution de la ressource mais cela suppose de récupérer toutes les données qui existent et de les consolider.

Olivier Roger : nous avons l'ambition, à la DRAAF, de mettre en place un observatoire des prix. Aujourd'hui il est alimenté par les résultats des ventes groupées (bois sur pieds), mais nous avons la volonté de l'enrichir. Il est accessible sur le site internet de la DRAAF.

Jean-Pierre Thibault : Je propose de passer à la 3^{ème} intervention qui concerne le défrichement.



1.3 - Doctrine de l'Etat en matière de défrichement présentée par Guillaume Chanet

responsable Pôle aval de la filière forêt bois biomasse - DRAAF

DOCTRINE RÉGIONALE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE DÉFRICHEMENT



Cadre réglementaire

Article L.341-3: tout défrichement nécessite l'obtention d'une autorisation préalable du préfet de département

- Compétence DDT(M)
- Arrêté préfectoral fixant le seuil de la surface de massif entre 0,5 à 4 ha
- Avis de l'autorité environnementale (DREAL) en cas d'Etude d'Impact (obligatoire pour projet > 25 ha et au cas par cas en dessous)
- Autorisation avec Mesures compensatoires le cas échéant



Cadre réglementaire

Article L341- 5 précise les 9 cas de refus dont 6 principaux:

- Existence des sources, cours d'eau et zones humides (qualité des eaux)
- Défense du sol contre les érosions...
- Protection des dunes et des côtes..
- Valorisation des investissements publics..
- Équilibre biologique... bien être de la population..
- Protection des personnes et des biens contre les incendies



L'article L.341-3 du code forestier donne un cadre réglementaire pour toute demande de défrichement et l'article L.341-5 précise les 9 cas de refus dont 6 principaux.

Les pré-demandes d'autorisation de défrichement ont augmenté ces trois dernières années, notamment en 2011 avec le développement du photovoltaïque. Dans les Landes, on note une pression agricole alors qu'en Gironde il s'agit plutôt d'une pression liée à l'urbanisation.

La doctrine en cours d'élaboration, a deux objectifs :

1) La doctrine permettra d'harmoniser les pratiques des 5 départements.

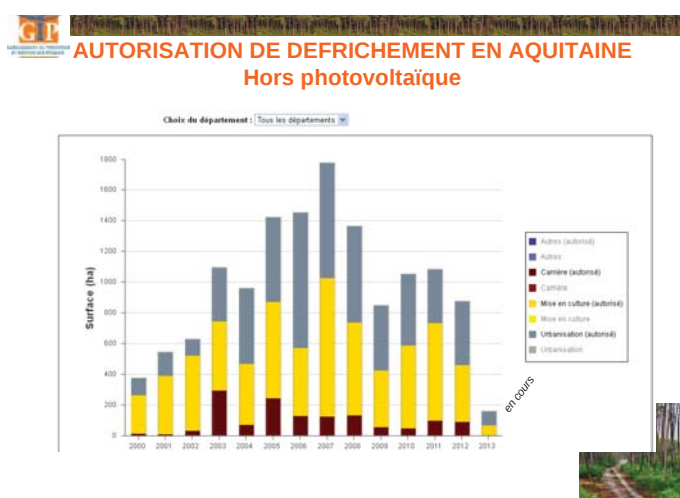
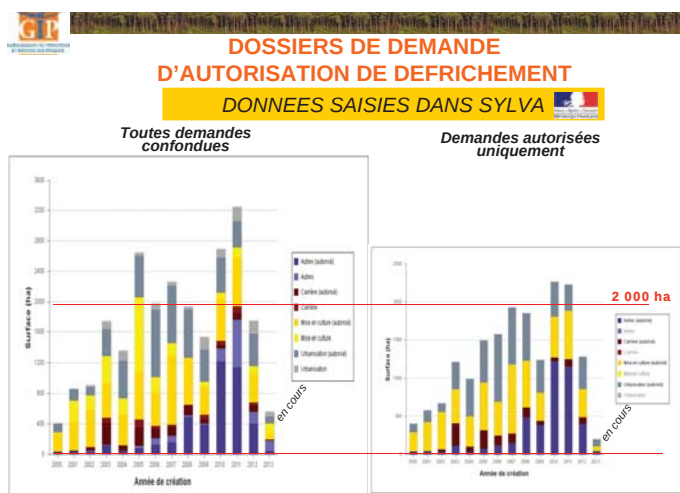
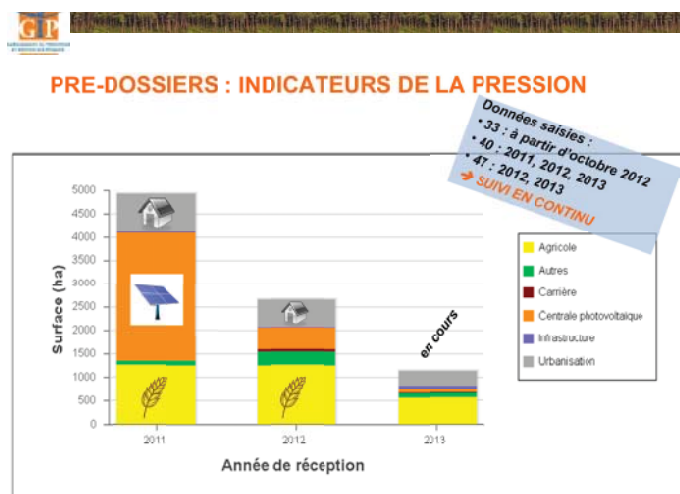
2) La doctrine vise à protéger le massif des landes de Gascogne mais également la forêt des autres massifs : Dordogne/Garonne et Adour/Pyrénées. La protection concerne plusieurs dimensions. La dimension économique pour la production du bois, l'aspect environnemental pour la protection des sols contre l'érosion, et la préservation d'un réservoir de biodiversité ainsi que la dimension sociale pour le bien-être des populations.

Il en découle 2 principes : une grille de lecture commune aux 5 départements pour une plus grande lisibilité et la mise en place d'un système de boisements compensateurs.

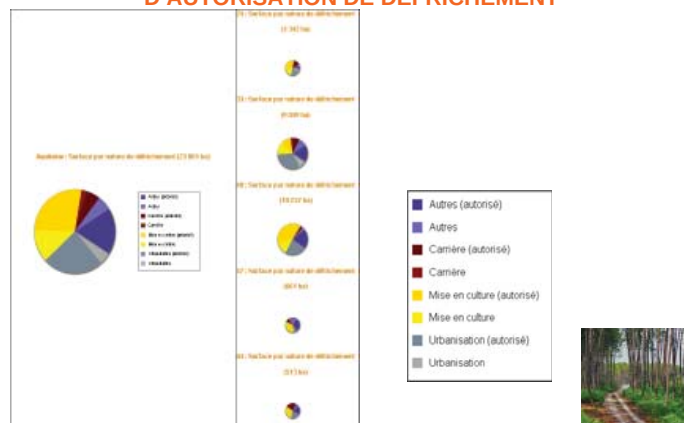
Enfin, le projet de loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt pourrait permettre de généraliser le principe de boisements compensateurs pour le défrichement dans le massif des Landes. Ce principe doit permettre le maintien du potentiel de production du massif et concerner des zones à faible valeur économique. Un coefficient de 2 à 5 en fonction de la nature et de la réversibilité du projet associé au défrichement pourrait être appliqué.

Une autre idée, à discuter, viserait à associer une compensation en surface et financière quand on est confronté à une forte augmentation de la valeur du foncier.

Dans les autres massifs, la compensation pourra prendre d'autres formes comme par exemple l'aménagement forestier.



DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT



Objectifs de la doctrine

- Harmoniser les pratiques d'instruction dans les 5 départements
- Protéger le massif des Landes de Gascogne (dimensions économique, environnementale et sociale)

Documents existants

- Le Document de cadrage régional des projets photovoltaïques qui systématise le principe du boisement compensateur (2009)
- La charte des bonnes pratiques des défrichements agricoles en vigueur dans le département des Landes (2004)

Les principes de la doctrine

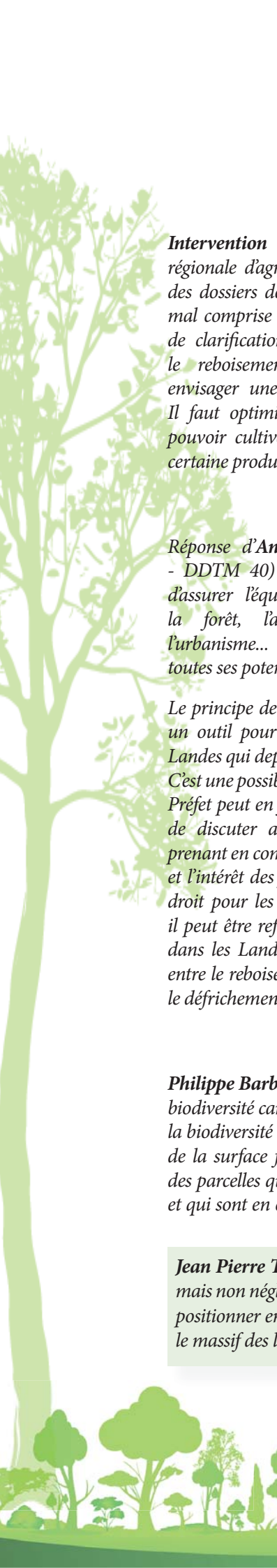
- Avoir une grille de lecture commune en fonction de la nature du défrichement (urbanisation/infrastructure, agricole, énergie renouvelable)
- Imposer un boisement compensateur pour les défrichements sur le massif des Landes de Gascogne



Le boisement compensateur

- doit permettre le maintien du potentiel de production du massif
- doit se situer sur des zones de faible valeur économique (landes, friches...)
- peut être augmenté en surface (coef 2 à 5) en fonction de la nature du défrichement





Intervention de Jean-Luc Cappes (chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine) : la gestion des dossiers de demandes de défrichements est mal comprise sur le terrain, nous avons besoin de clarification. C'est gênant de voir imposer le reboisement compensateur, on pourrait envisager une franchise sur certains dossiers. Il faut optimiser les surfaces abandonnées et pouvoir cultiver sur des parcelles qui ont une certaine productivité.

Réponse d'Annie Rames (Directrice adjointe - DDTM 40) : Il est difficile mais nécessaire d'assurer l'équilibre entre tous les usages de la forêt, l'agriculture, les infrastructures, l'urbanisme... et de maintenir le massif dans toutes ses potentialités.

Le principe de « boisements compensateurs » est un outil pour préserver le massif forestier des Landes qui depuis une année a été mis en œuvre. C'est une possibilité que donne le code forestier. Le Préfet peut en faire usage mais avec une volonté de discuter avec les différents acteurs et en prenant en compte des utilisations très différentes et l'intérêt des forestiers. Le défrichement est un droit pour les forestiers mais qui est limité car il peut être refusé dans 9 cas. Le débat est aigu dans les Landes mais il faut trouver l'équilibre entre le reboisement prévu par le plan chablis et le défrichement.

Philippe Barbedienne : rappelle les enjeux de la biodiversité car en matière de défrichement pour la biodiversité c'est la double peine. On va perdre de la surface forestière et on va compenser sur des parcelles qui ont déjà une vocation forestière et qui sont en cours de reboisement naturel suite

à l'arrêt de l'exploitation. On va donc perdre cette nouvelle biodiversité en re-créeant de la production industrielle de pins sur ces zones naturelles.

Concernant le défrichement, on constate que de nombreux propriétaires agriculteurs vendent leurs terres au profit de l'urbanisation en périphérie des agglomérations, on assiste donc à un glissement de l'agriculture vers l'urbanisation et de la forêt vers l'agriculture. La forêt y perd beaucoup et l'agriculture ne gagne pas grand-chose.

M. Boyon (village de Sore) : Dans le village de Sore d'une surface de 15 000 ha, beaucoup de surfaces agricoles ont été perdues au fil du temps au profit de la forêt. Les surfaces en culture prises sur la lande n'étaient pas assainies et sont équivalentes à celles perdues par l'agriculture.

Martine Noveraz (Syndicat Mixte Pays du Médoc) : Dans le Médoc, dans les zones humides en bordure de l'estuaire, des prairies plus ou moins délaissées sont boisées. De ce fait, il est devenu très difficile de trouver des prairies pour faire de l'élevage. Il y a un débat sur l'état initial de cette zone, il n'y pas de compensation possible car à l'origine ce n'était pas une forêt de production.

Gilles Drouet (DDTM40) précise que le défrichement ne pose pas de problème réglementaire en Barthes et rappelle que les accrus forestiers ne sont pas soumis à l'autorisation de défrichement.

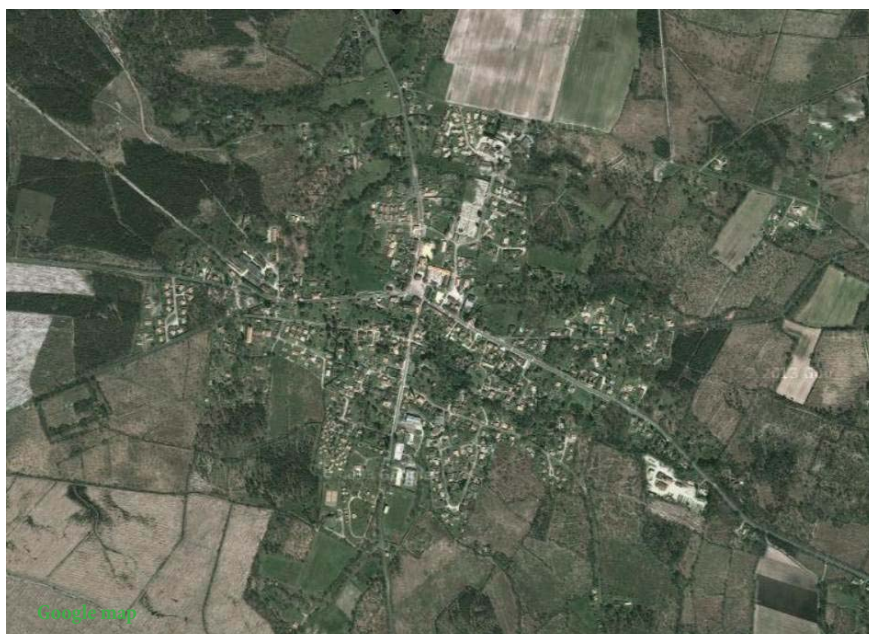
Jean Pierre Thibaut introduit la présentation de **M. Duvette** (DDTM) : l'Etat a un pouvoir limité mais non négligeable en matière de défrichement ou de règles d'urbanisme. Comment l'Etat va-t-il se positionner en tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme dans le massif des landes de Gascogne ?

1.4 - Projet de note d'enjeux de l'Etat pour les documents d'urbanisme sur le volet du massif forestier des landes de Gascogne, présentée par M. Duvette, *Directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde*

Valeurs et enjeux pour le massif forestier des Landes de Gascogne

Valeurs et enjeux du massif forestier des Landes de Gascogne
Quelle prise en compte dans les documents d'urbanisme ?
Quel rôle de l'État ?


PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE





▪ Les fonctions et valeurs (rappel) :

- Économie locale et générale
- Sociales (notamment pour la vie rurale)
- Identitaires et paysagères
- Naturalistes (y compris en terme de trame verte)
- Écologiques : sols, climats, cycle de l'eau
- Vulnérabilité générale et locale : tissu industriel, ...



Dans le cadre de son association à l'élaboration des documents d'urbanisme, l'État pourra s'appuyer sur les éléments de la note de l'atelier forêt pour commenter ces fonctions et valeurs en insistant sur le fait que les enjeux, au final, sur lesquels le projet devra être vigilant sont liés d'une part à l'échelle du projet (on ne traite pas la même chose dans une réflexion SCoT et dans un PLU car si on s'y préoccupe des mêmes sujets, ce n'est pas avec la même précision) et d'autre part au contexte du territoire concerné (il n'est pas utile de développer des études fines sur tous les sujets partout à toutes les échelles)

- ex : les sujets du rôle de la filière bois dans l'économie locale, de ses perspectives et de ses difficultés dépassent d'évidence l'échelle communale d'un PLU.

Le repérage des conflits d'usage entre exploitation forestière et autre occupation de l'espace mérite un zoom à l'échelle locale et un traitement spécifique dans un PLU lorsque ce problème a été repéré sur le territoire du PLU.





Deux niveaux de prise en compte :

- Celui des SCoT :

Appréhension sur de grands territoires, dans une perspective de long terme : c'est l'échelle de conception du projet global (économique, social et environnemental) et d'affichage des principes et orientations qui en découlent

- Celui des PLU(i) et des cartes communales :

Appréhension sur des territoires plus restreints, dans une perspective de court ou moyen terme : c'est l'échelle du projet local et des règles opérationnelles pour le mettre en œuvre.

↳ Nécessité d'articuler et de coordonner ces deux échelles de planification pour la gestion et la valorisation du massif forestier

● Une réflexion de type SCoT doit permettre de fixer d'abord les principes d'équilibre entre le développement urbain, le développement forestier, la préservation des espaces NAF et des continuités écologiques

Le SCoT est le lieu pour évoquer ce qui fait les atouts et les faiblesses du territoire, ce qui peut être fait pour développer les richesses locales du territoire et pour mieux organiser les conditions nécessaires à cette création de richesses ; c'est là que le projet « forestier » prend tout son sens, en termes de développement économique, d'intégrité du massif, de préservation des grandes continuités écologiques, eu égard aux enjeux de développement de l'habitat, de gestion des transports, de maîtrise de l'énergie, etc..

Le SCOT a un rôle prospectif, un rôle d'ensemblier, un rôle d'intégration et un rôle de « clarification » : c'est un document qui fixe le cadre du projet de manière argumentée et claire.

● Le PLU ou la Carte Communale : le lieu pour fixer les règles opérationnelles du projet local, conçu de manière compatible avec le projet SCoT.

En l'absence de SCoT, le développement est limité et les exigences réglementaires (compatibilité, Evaluation Environnementale) sont plus importantes.

Au 1^{er} janvier 2013, dans les 15 km de la périphérie des agglomérations de plus de 15000 habitants, les PLU ne peuvent ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisme en l'absence d'un SCoT approuvé. Dérogation possible encadrée pour le préfet ou le président du SCoT en cours en d'élaboration selon le cas.

Au 1^{er} janvier 2017, cette règle s'appliquera à toutes les communes de France.

Bien évidemment, il existe toute une série d'outils pour garder la vocation forestière des espaces et encadrer le développement urbain.



- Rôle des services de l'État :
- Fonctions régaliennes :
 - Porter à connaissance
 - Avis sur projet arrêté
 - Avis de l'Autorité environnementale
 - Contrôle de légalité
- Personne publique associée :
 - Accompagnement de la démarche de projet : notes d'enjeux, participation aux étapes importantes du projet, ...



La Direction Départementale des Territoires et de la Mer privilégie l'accompagnement en partenariat dès lors que la collectivité marque sa volonté d'intégrer les enjeux majeurs du territoire (portés par l'État)

Il est évident que l'avis de l'État et de l'Autorité Environnementale seront plus faciles à formuler lorsque le partenariat d'élaboration aura été efficace dans un dialogue d'association ouvert aux différents acteurs concernés.

Des enjeux clairement identifiés, des volontés d'action et une traduction effective dans les pièces opposables (Plan d'Aménagement Développement Durable, Règlement ou Document d'Orientation et d'Objectifs) devraient faciliter et réduire l'implication de l'État en contrôle régalien.

Toute l'énergie qui ne sera pas consacrée au contrôle a posteriori pourra être investie dans l'accompagnement de la démarche de la collectivité.

On le sait bien, les services de l'État ne pourront pas être présents dans tous les projets à toutes les échelles ; en tant que directeur, **mon souhait est plus d'aider à faire bien et à enrichir le projet que d'être contraint d'intervenir au moment de l'avis pour constater des faiblesses.**

On constate en effet que la plupart du temps, lorsqu'un enjeu est mal pris en compte, c'est plus en raison d'un défaut d'analyse que par volonté délibérée d'ignorer telle ou telle problématique (on a même plus souvent affaire à un **défaut d'explication et de justification** qu'à une erreur d'appréciation et de projet)



- Prendre en compte les éléments de diagnostic partagé sur les valeurs et les enjeux :

Dans la méthodologie d'élaboration du projet

- Dans le projet



De nombreux travaux ont été menés permettant de mettre en évidence les valeurs et enjeux liés au massif forestier.

Leur prise en compte nécessite d'abord, cela a été dit juste avant, de repérer en quoi ces valeurs confrontées au territoire du projet et à son évolution posent question : quelles sont les difficultés déjà présentes et quels sont les risques d'atteinte que les phénomènes à l'œuvre sur le territoire peuvent faire peser sur les valeurs économiques, environnementales, sociales,... de la forêt ?

Le diagnostic de territoire, 1^{ère} étape d'un SCoT ou d'un PLU est sensé répondre à cette question. Mais ce n'est bien évidemment pas qu'une affaire d'étude confiée à un bureau spécialisé. Le dialogue des élus avec les différents acteurs est

un outil essentiel pour faire émerger les forces et faiblesses et pour mettre le doigt sur ce qui mérite une action et doit donc figurer dans le projet.

Le contenu du projet en découle naturellement. Bien sûr, il devra répondre aux exigences du code d'urbanisme et à ce titre à l'ensemble des thématiques visées dans la notion d'équilibre visée à l'article L110 du Code de l'Urbanisme (reprises et précisées ensuite dans les art relatifs aux SCoT ou PLU) qui devront être traitées. Mais il est évident que le projet traitera de façon plus précise les sujets sur lesquels la collectivité aura jugé nécessaire d'agir ; le rapport de présentation justifiera ces choix. Des mesures décidées découleront les choix d'orientations du PADD, de zonage, de règlement, les diverses prescriptions et le recours aux multiples outils mis à disposition par le code de l'urbanisme.





- Dans la méthodologie d'élaboration du projet :
 - L'approche à l'échelle du massif
 - La prise en compte des différentes fonctions et valeurs
 - La déclinaison locale
 - L'association des organismes qualifiés (CRPF, ...)



Des invariants dans la méthodologie d'élaboration des SCoT et des PLU

Dans l'état des lieux et le diagnostic :

Bien resituer l'ensemble des valeurs et fonctions du massif dans le territoire et décrire précisément leurs expressions et leurs interactions dans le fonctionnement du territoire

Dans le projet (PADD) :

- Prendre en compte les quatre dimensions de la forêt (économique, sociale, environnementale et culturelle) et les besoins associés
- Débattre effectivement des orientations esquissées en matière de développement forestier : choisir une direction parmi plusieurs
- Fixer des objectifs précis et adaptés aux territoires si on veut maîtriser un tant soit peu le développement

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT ou le règlement du PLU :

Rester cohérent dans la rédaction des prescriptions ou des règles : privilégier la sélectivité à la profusion

Des objectifs précis trouvent rapidement une traduction en matière de prescription ou d'Orientation d'Aménagement et de Programmation ou d'article de règlement

Les recommandations sont très souvent ignorées des porteurs de projet

Le SCoT ou le PLU ne font pas tout : il existe d'autres documents de planification (ex SDAGE/ SAGE, Plan Climat-Energie Territorial), des réglementations adaptées aux espaces forestiers prévues (ex : défrichements, Plan de Gestion Forestier).



- Ce que peuvent apporter les services de l'État :

- L'apport des éléments de diagnostic et l'expression des principaux enjeux
- Une aide à la déclinaison locale :
 - dans la mise au point d'une liste des questions à aborder
 - par le rappel des outils prévus par le code de l'urbanisme et par des exemples d'utilisation au regard des différents enjeux



En ce qui concerne l'approche à l'échelle du massif ou d'un grand territoire (SCoT), il existe déjà de multiples études et rapports qu'il est proposé (notion de note d'enjeux demandée par le préfet) de rassembler et mettre à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études pour éviter que les moyens d'études ne soient engagés inutilement dans cet exercice de compilation. Le rôle du bureau d'études est d'aider la collectivité à conduire sa démarche (Assistance à la Maitrise d'Ouvrage de gouvernance du projet), d'exploiter les données pour faire émerger en synthèse le fonctionnement du territoire, ses perspectives d'évolutions (scénarios).

Les études menées ont permis de dégager les principaux enjeux à l'échelle de l'ensemble du massif ; c'est le questionnement du territoire au regard de ces enjeux potentiels, éclairé par les données spécifiques (analyse du bureau d'études) qui peut aider la collectivité à définir les sujets sur lesquels il lui paraît nécessaire d'agir.

Associés au bon moment à cet exercice, les services de l'État peuvent apporter leur regard, comprendre les choix de la collectivité tout en veillant au respect des principes et orientations portés par l'État.



▪ Dans le projet lui-même :

- Objectif général de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Maintien de la structure et de l'étendue du massif
- Souci de ne pas compromettre sa gestion durable (morcellement, enclavement, réversibilité des usages, ...)
- Renforcement de la protection des espaces forestiers à enjeux particuliers (espaces boisés classés, ...)
- Approche particulière des espaces périurbains et traitement des interfaces

Objectifs communs aux SCoT et aux PLU (Code de l'Urbanisme) :

Déterminer les conditions permettant d'assurer :

L'équilibre entre renouvellement , développement, gestion économe de l'espace, préservation des espaces agricoles et forestiers, protection des milieux et paysages naturels

La qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et leurs remises en état, la prévention des risques naturels [...]

La diversité des fonctions urbaines et rurales et la satisfaction des besoins en matière d'habitat et d'activités économiques, touristiques, sportives et culturelles.



Exemples d'objectifs et d'outils propres et adaptés aux SCoT

→ Lutte contre l'étalement urbain, limitation de la consommation d'espaces et préservation des continuités écologiques.

Outils : fixation d'objectifs de consommation d'espaces et de densité par territoire, localisation (le cas échéant, précise) des espaces NAF à préserver, identification des réservoirs et corridors de biodiversité à préserver ou à restaurer.

→ Définition du projet économique du territoire, volonté de lui donner cohérence et visibilité :

Outils : traduction des besoins d'espaces et d'équipements liés aux activités de la filière bois (ZAE spécifiques, logistique associée, zones de stockage) des besoins en matière d'équipements touristiques majeurs, desserte numérique, tiers-lieu, etc ...



Exemples d'objectifs et d'outils propres et adaptés aux PLU :

Un diagnostic aussi fin et précis que nécessaire mais adapté aux objectifs du PADD et à l'étendue du territoire

Zonage du territoire et définition des règles d'urbanisme dans ces zonages : un classement « N » plus ou moins strict

Des outils particuliers : le classement en EBC (L.130) ou les éléments de paysage identifiés à protéger (L.123-1-5-7°)

Un outil réglementaire puissant pour orienter les projets urbains et l'intégration des espaces forestiers : les orientations d'aménagement et de programmation (OAP : L.123-1-4)

Une réponse fine pour l'accessibilité aux parcelles forestières ou la prévention des incendies de forêts

La détermination et la localisation des équipements liés à la valorisation touristique ou sociale de la forêt



Le projet DREAL-DDTM : faire valider par l'autorité préfectorale une note d'enjeux à l'échelle du massif :

- socle déclinable par les services de l'État
- document de référence et base d'analyse locale : adaptable au contexte
- à destination des collectivités maîtres d'ouvrage et des bureaux d'études



Jean-Pierre Thibaut : ce document sera utile et déclinable, il s'agit d'un socle méthodologique visant à faire prendre en compte les valeurs et les enjeux du massif forestier à adapter aux échelles et aux territoires.

Philippe Barbedienne intervient pour expliquer que l'urbanisation se fait toujours au détriment des meilleures terres agricoles. L'étalement urbain s'est fait sur des terres historiquement fertiles et les villages s'étalent toujours plus. Aujourd'hui on utilise de plus en plus de terre, on consomme de plus en plus d'espace.

Concernant le défrichement et l'usage agricole, Il faut faire la distinction entre élevage et agriculture, prendre en compte les intrants (engrais,...) Si l'eau est de qualité dans les Landes c'est grâce à la forêt qui est moins polluante.

Michel Duvette confirme que les enjeux forestiers sont des préoccupations à intégrer dans les documents d'urbanisme. Les services de l'Etat doivent y veiller, il rappelle le rôle de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) dans le contrôle de la consommation des terres agricoles.

Jean-Luc Cappes (Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine) : Le socle de principes peut être exigeant mais son application doit être nuancée.

Dans les Landes, il faut accepter le remembrement et l'aménagement du territoire par rapport à ce qui existe. Il faut échanger dans certaines communes du foncier agricole avec du foncier forestier et du foncier habitable.



2 - TABLE RONDE

Jean Pierre Thibault présente les intervenants à la table ronde : M. Fortinon Conseiller Général des Landes, M. Lafon, président du SYSSO, M. Davezac président de la FIBA, M. Davant, Président de la SEPANSO et M. Darmante , président des Communes Forestières des Landes.

Chacun est invité à réagir sur les échanges de la journée et à exposer son action et ses projets dans les domaines abordés.

Xavier Fortinon (conseiller général des Landes):
La forêt est au cœur des préoccupations politiques, industrielles et environnementales. Quelle forêt désire-t-on pour demain ? Suite à la tempête Klaus, la ressource est affaiblie, il faut reconstituer le massif à l'hectare près, le conserver et poursuivre la volonté d'avoir une forêt productrice forte. Des outils sont donc nécessaires pour que la forêt ne recule pas au profit de l'agriculture, de l'urbanisation et des infrastructures.

Des mesures doivent être prise pour défendre et soutenir la forêt à travers différentes actions comme le plan Chablis, la création d'observatoires « ressource et prix », les documents d'urbanisme,

la création d'une commission pour évaluer la consommation d'espaces forestier et agricoles.

Les outils comme le classement en « EBC » et « sites classés », doivent être utilisés avec discernement en raison de leurs contraintes.

Des outils comme la trame verte et bleue permettent de préserver la biodiversité. Malgré le débat, on peut dire que la forêt de pin est synonyme de biodiversité.

La forêt doit s'adapter au changement climatique d'où l'étude de l'INRA. Cette étude génomique permettra de sélectionner les pins de meilleure qualité.



Bruno Lafon (Président du SYSSO) : Les forestiers montrent une satisfaction et un réel intérêt pour cette journée. Les discussions avec la DREAL ont abouti à un rapprochement des positions sur le rôle économique, environnemental et sociétal de la forêt.

La forêt était considérée comme un paysage qui devait rester en l'état. Ces journées ont amené à considérer et à mettre au cœur du débat la forêt telle qu'elle est. Il faut remercier tous les acteurs pour leur implication dans ce débat. Ensemble, on peut avancer et trouver des compromis.

Depuis la tempête 198 000 hectares ont fait l'objet d'un dossier de nettoyage et de reconstitution grâce au soutien de l'Etat mais il faut souligner également une dynamique des propriétaires forestiers et ce n'était pas si évident au lendemain de Klaus. Il y a donc encore un avenir. Les chiffres sont importants, il s'agit d'un des plus gros chantiers en France à l'heure actuelle.

Nous avons des leçons à prendre ensemble et à donner au public, nous avons tous notre part de responsabilité sur les pressions qui s'exercent sur les milieux forestiers. En tant que Maire je rejoins M. Fortinon sur le fait que les EBC doivent être utilisés avec discernement et en tant que forestier aussi.

Pour conclure, il faut soutenir la dynamique forestière et sa protection. Cette dynamique doit être encouragée parce qu'elle fournit une forte industrie du bois et l'industrie, c'est l'emploi et l'emploi, c'est aussi une des fonctions sociales de la forêt.

Robert Davezac (Président de la FIBA) : remercie la DREAL et la DRAAF Aquitaine ainsi que l'ensemble des participants pour la qualité du travail. Il souligne que cette réussite est en grande partie la conséquence directe de la méthode de travail utilisée, et que cette façon de faire convient bien aux industriels de la FIBA.

Robert Davezac rappelle ensuite que, contrairement au déficit national de la filière de près de 6 milliards d'euros, la filière forêt bois papier d'Aquitaine présente un excédent commercial de 400 millions d'euros. Cette filière dispose également du seul pôle de compétitivité spécialisé dans le domaine de la forêt et du bois en France. Il fait aussi remarquer que plus de 300 millions d'euros ont été investis en Aquitaine par les industries depuis la tempête Klaus.

Pour continuer de se développer, les industriels ont besoin de visibilité, en particulier sur la disponibilité en bois qui est la raison première de leur implantation en Aquitaine. La volonté de tous les acteurs de reboiser le massif forestier « à l'hectare près » est à ce titre un élément essentiel du futur des industries. Il remercie les sylviculteurs et les pouvoirs publics pour leur engagement dans la reconstitution du massif forestier.



En conclusion, **Robert Davezac** insiste sur les nouvelles possibilités de valorisation du bois. Cette diversification des marchés (bois construction, fibre chimie, énergie, etc.) est une réelle opportunité pour la région mais nécessite la mise en place d'une gouvernance de filière renforcée pour accompagner cette mutation, fournir les informations nécessaires aux décideurs, et réduire les craintes et les tensions qui apparaissent dans tout changement.

En cela, le document « Marquèze II » est un bon document de travail.

Pierre Davant (président de la SEPANSO) : les protecteurs de l'environnement sont pour le dialogue et pour le débat. Ils peuvent apporter un travail bénévole pluri-disciplinaire et partager des réflexions avec les forestiers.

Nous sommes des acteurs vigilants et contribuons à pérenniser le massif en luttant contre des projets qui lui portent atteinte tels que l'A65, la LGV, le photovoltaïque, ou l'usine de Facture qui génère des inquiétudes.

Nous sommes également des gestionnaires d'espaces, avec l'ONF, sur l'étang du Cousseau nous développons des expériences en faveur de la biodiversité sur 500 ha.

Nous attachons de l'importance à participer au débat afin de collecter des informations, de collaborer et d'alérer l'opinion publique.

Jean-Luc Cappel (chambre régionale d'Agriculture) il est nécessaire de connaître le marché de la sylviculture, car c'est un indicateur important. Aujourd'hui on sait que la filière bois affiche au niveau national un déficit de 7 milliards d'euros. La lisibilité est difficile tant en industrie forestière qu'en agriculture. Les forestiers ont replanté mais quid du reste du territoire ? Il faut chercher des compromis.

On connaît l'augmentation de la population sur la planète et la hausse du niveau de vie. Notre territoire a-t-il vocation à nourrir la

planète ou du moins notre région ? Il a des atouts comme l'espace et les nappes de sable réapprovisionnées en hiver, et des enjeux comme assainir le pays et accéder à l'eau. Avec ces atouts on peut cultiver, notamment du maïs qui est la plante la plus cultivée au monde et qui valorise le mieux le m² d'eau mais également cultiver dans les Landes, l'asperge blanche par exemple.

Il faut respecter les propriétaires de ces territoires qui veulent avoir une multi-activité afin de partager les risques.

Dans le compromis territorial ce n'est pas judicieux de replanter 1 ha pour 1 ha mais d'avoir plutôt une réflexion sur du remembrement. Il faut rechercher un compromis en terme d'aménagement tout en respectant la réglementation. Un travail sur l'assainissement sur ce territoire est à envisager.

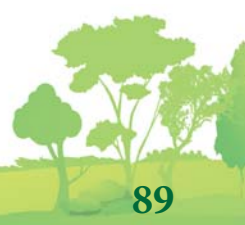
Olivier Roger : Les territoires ne sont pas figés et peuvent évoluer dans leur contenu et leur répartition d'affectation avec un souci d'équilibre et de compromis.

Pierre Darmante : (président de l'URCOFOR Aquitaine) Ce qui doit rester l'essentiel c'est la forêt que nous allons léguer aux générations futures ; nous devons en conserver toutes les potentialités d'adaptation et ne pas trop l'artificialiser.

Poursuivre une monoculture aveugle ne peut conduire qu'à des catastrophes et ce n'est pas parce que l'on va réduire les rotations que l'on va les éviter.

L'histoire forestière montre que chaque fois que la forêt a été soumise au court terme industriel, cela a été un désastre.

On nous parle aujourd'hui de forêt plantée, bientôt de champs d'arbres ? Ce n'est pas la forêt que la majorité des citoyens déclare apprécier dans les études d'opinions.



La forêt publique doit rester exemplaire dans le domaine de la satisfaction des besoins de nos concitoyens et le fait que fort heureusement la loi rappelle, que la multifonctionnalité, qui depuis des siècles est un des piliers de la gestion forestière, reste la règle.

La forêt publique devrait pouvoir accroître sa surface notamment aux portes des villes afin de satisfaire la demande des citoyens ; la

création d'un droit de préemption des forêts à la vente au profit de collectivités serait une mesure d'intérêt général.

Enfin, certains assènent qu'il n'est de forêt que de plantations, rappelons que la forêt dunaire est majoritairement régénérée naturellement et qu'il existe en Aquitaine des forêts de montagne qui méritent autant d'attention que les massifs dits « cultivés ».

Hervé Durand (Directeur de la DRAAF) et Emmanuelle Baudoin (Directrice de la DREAL) concluent la journée :

Emmanuelle Baudoin : *souhaite que ces échanges perdurent pour deux raisons. Nouvellement arrivée à la DREAL, cette journée lui a apporté beaucoup d'informations notamment sur les enjeux. Ce travail d'écoute et d'échange a permis de se mettre d'accord sur les enjeux et les valeurs communes sur lesquelles il y a eu consensus. Ce massif forestier n'est pas une simple réserve foncière.*

Au vu du travail commencé entre la DREAL et les DDT sur une stratégie de planification pour maîtriser l'étalement urbain, il faut mieux connaître le fonctionnement de ces espaces non urbanisés et les enjeux des uns et des autres.

La communication permet de dépasser les incompréhensions. Le travail effectué est remarquable.

Plus précisément, Nous avançons sur 2 dossiers administratifs qui concernent le massif forestier :

- *la distinction entre les cours d'eau et les fossés au titre de la police de l'eau,*
- *la rédaction d'annexes vertes pour une gestion plus simple des espaces protégés dans le massif forestier.*

Au vu des enjeux qui sont devant nous, nous avons intérêt à continuer à poursuivre ces journées d'échanges. Nous ferons une proposition à Monsieur le Préfet d'une organisation pour faire perdurer ces rencontres.

La DREAL contribue à la connaissance du territoire, notamment par l'observatoire NAFU, en lien avec la DRAAF et le GIP ATGéRi. Cet observatoire va permettre de suivre l'évolution du massif et de mieux le connaître.

Le volet de l'action de la DREAL sur la planification urbaine a pour objectif de mieux porter la voix de l'Etat lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Des rencontres permettront de faire le point sur l'avancement de ce dossier.

Mme Baudoin remercie l'ensemble des participants pour leur collaboration ainsi que l'équipe de la DREAL pour l'organisation de cette journée.

Hervé Durand : en référence à l'intervention de M. Darmante, il faut dépasser la vision du massif des landes de Gascogne et amorcer le travail sur les massifs de la Dordogne et des Pyrénées Atlantiques.

En ce qui concerne la forêt des landes de Gascogne, la reconstitution de la forêt est un engagement fort partagé avec les collectivités. C'est un chantier sans précédent. Il faut sortir de la gestion de crise. Nous allons tenir les objectifs fixés grâce à 50 millions d'euros supplémentaires plus 15 millions d'euros du FEADER. Ce n'est pas complètement suffisant mais on approche du but et on va tenir les objectifs.

La démarche entreprise confirme qu'il faut prendre de la hauteur et prendre le temps d'échanger pour affronter les positions divergentes mais surtout pour décider de l'avenir du massif. Le massif des Landes est une histoire singulière et nous devons être dignes de l'héritage.

Il faut poursuivre le travail sur les enjeux du massif. L'approche départementalisée va le rester. Partager ces expériences permettra de progresser et de définir des voies d'évolution qui tiennent compte des problèmes rencontrés sur le territoire mais également en phase avec une vision collective que l'on veut donner à la gestion du massif.

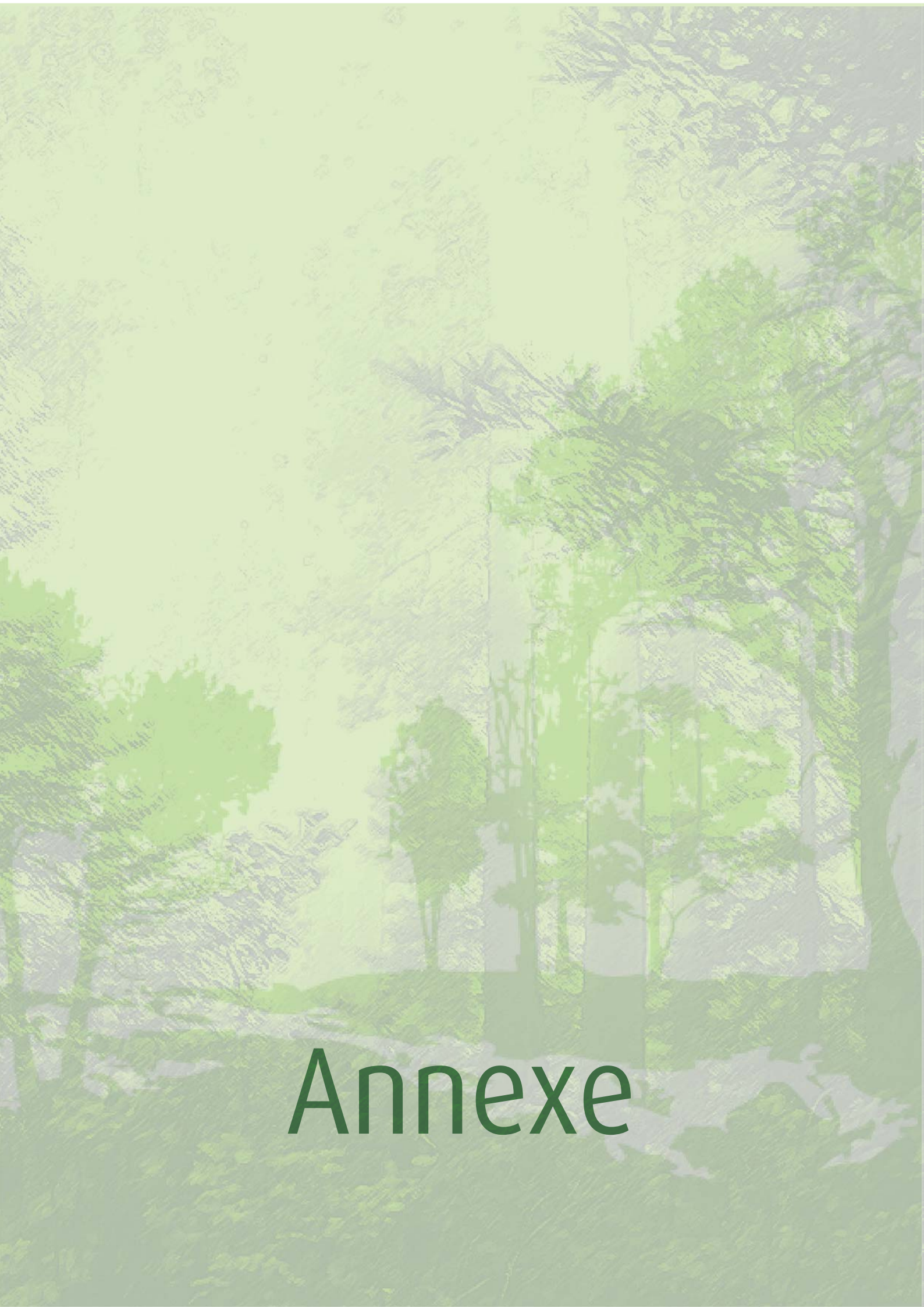
M. Durand remercie tous les acteurs et les services de l'Etat pour le travail de fond effectué.

La création des DDT a permis de marier les compétences de l'urbanisme et de l'agriculture, par rapport aux enjeux à traiter. C'est une vraie plus value.

Derrière toutes les expressions des uns et des autres, il y a une ambition de plus en plus partagée.

La marque de fabrique de l'Aquitaine est ce beau massif des landes de Gascogne.





Annexe

Intervenants à Marquèze 2

(dans l'ordre des interventions)

Vincent Nuchy – Président du Parc naturel régional des landes de Gascogne - PNRLG

Claude Morel – Préfet des Landes

Jean Pierre Thibault – Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement adjoint (DREAL)

Olivier Roger – Chef du Service Forêt et Bois à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Aquitaine (DRAAF)

Martine Noverraz – Directrice du Syndicat Mixte Pays Médoc

Philippe Barbedienne – Directeur de la Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO)

Stéphane Latour – Directeur de la Fédération Interprofessionnelle des Bois d'Aquitaine (FIBA)

Stéphane Vieban – Directeur de l'Union de Coopératives Alliance Forêts Bois

Rémi Rodriguez – Chargé de mission « Forêts Bois » au Conseil général des Landes

Guillaume Rielland – Juriste au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO)

Pierre Macé – Directeur du Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire, Gestion des Risques (GIP ATEGÉRI)

Alain Bailly – Responsable du pôle Biotechnologie Sylviculture Avancée (FCBA)

Guillaume Chanet – Responsable pôle aval de la filière bois biomasse à la DRAAF

Michel Duvette – Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Xavier Fortinon – Conseiller général des Landes

Bruno Lafon – Président du SYSSO

Robert Davezac – Président de la FIBA

Pierre Davant – Président de la SEPANSO

Jean Luc Cappes – Chambre régionale d'agriculture

Pierre Darmante – Président de l'URCOFOR

Hervé Durand – Directeur de la DRAAF

Emmanuelle Baudoin – Directrice de la DREAL



Conception et réalisation

**Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques,
l'Environnement, la Mobilité et l'Amenagement**

Direction territoriale Sud-Ouest

rue Pierre Ramond - CS 60013

33166 Saint-Médard-en-Jalles Cedex

Tél : 05 56 70 66 33

Fax : 05 56 70 67 33

www.cerema.fr



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE